

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2024

Bureau

Présidence : M. Michele Colleoni
Vice-présidence : M. Vincent Daher
Secrétaire : Mme Nancy Ruerat
Membres : M. Armando Couto, Mme Caroline Monod

Sont présent-e-s :

M. Simon Antich, Mme Kristine Beun, Mme Anne Bonvin Bonfanti, M. Philippe Bonvin, M. Laurent Brun, Mme Vally Carter, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Pascal Conti, M. Armando Couto, M. Vincent Daher, M. Stéphane Dätwiler, M. Thierry Dérobert, Mme Monica De Vecchi, Mme Priscille Dia, M. Christian Haas, M. Flavio Innocenti, Mme Fayrouz Kashef, Mme Leila Khatchadourian, M. Smult Kouame, M. Mauro Martella, M. Vincent Mayer, M. Louis Mégroz, Mme Caroline Monod, Mme Deborah Mühle, M. Mathieu Petite, Mme Mariantonia Rosset, Mme Nancy Ruerat, Mme Sevinc Sönmez, M. Hüseyin Temel, Mme Virginie Vandeputte, M. Michel Vergain, M. Thomas Vogel, M. Serhat Yilmaz

Excusé-e-s :

Mme Véronique Equey, M. Alain Fischer, M. Salvatore Spagnolo

Assistent à la séance : Mme Salima Moyard, Maire
Mme Corinne Gachet, Conseillère administrative
M. Damien Bonfanti, Conseiller administratif,
M. Julien Grosclaude, Secrétaire général
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

ORDRE DU JOUR :**POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2024
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif

NOUVEAUX OBJETS

- 6) Projets de délibération du Conseil administratif
 - a) 375-24.09 Restaurant Café Zinette - Aménagement de la terrasse **p. 1866**
Entrée en matière extérieure et rafraîchissement de l'intérieur - Crédit
Fr. 510'000.-- d'investissement

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

- b) 376-24.09 Contre-route Communes-Réunies - Réfection des enrobés - **p. 1867**
Entrée en matière Crédit d'investissement
 Fr. 375'000.--
- c) 377-24.09 Délibération autorisant le Conseil administratif à conclure **p. 1867**
Entrée en matière l'acte authentique en lien avec la mise en œuvre du PLQ
 29'769 (Bâtie-Cimetière-Repos), approuvant une cession au
 domaine public communal, une cession au domaine privé
 communal et la constitution d'une servitude sur la parcelle
 5390 de la commune de Lancy
- d) 378-24.09 Réaménagement de la place de Pont-Rouge - Crédit **p. 1869**
Entrée en matière d'investissement
 Fr. 520'000.—
- e) 379-24.09 Octroi d'un prêt à la fondation Genève Montagne **p. 1870**
Entrée en matière
 Fr. 90'000.--
- f) 380-24.09 Plans de mobilité scolaire - Crédit d'investissement **p. 1872**
Entrée en matière
 Fr. 339'000.--
- g) 381-24.09 Chemin du Clos - Intersection chemin des Semailles/école **p. 1872**
Entrée en matière des Palettes - Assainissement - Réaménagement -
 Fr. 332'000.-- Développement de la fibre optique - Crédit d'étude
- h) 382-24.09 Groupement intercommunal AFJ Rhône-Sud - **p. 1873**
Entrée en matière Augmentation du capital de dotation
 Fr. 285'822.--
- 7) Motions – Résolutions
- a) Résolution du groupe socialiste « Stop au massacre à Gaza ! » (R116-2024) **p. 1875**

RAPPORTS DE COMMISSION

- 8) Discussion et vote d'objets de retour de commissions
- a) 373-24.06 Délibération autorisant le Conseil administratif à conclure **p. 1883**
Arrêté l'acte authentique en lien avec la mise en œuvre de la DD
 111'039 en dérogation à la constitution d'un PLQ
 approuvant une cession au domaine public communal et la
 constitution de deux servitudes sur la parcelle 5603 de la
 commune de Lancy (chemin de la Caroline) – Rapport de la
 Commission de l'aménagement du territoire du 20 juin
 2024 (Mme Nancy RUERAT)

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

- b) 374-24.06 Pataugeoire des Palettes – Rénovation de la pataugeoire, **p. 1885**
Arrêté des collecteurs, des WC, création d'une buvette et
Fr. 1'402'000.-- aménagement d'un pumptrack – Crédit d'investissement –
Rapport de la Commission des sports du 21 août 2024
(Mme Anne BONVIN BONFANTI)

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

- 9) Commission des sports, séance du 5 juin 2024, rapporteur M. Mauro MARTELLA
- a) Présentation de l'Ippon Karaté Club Tivoli **p. 1888**
 - b) Divers
- 10) Commission sociale et petite enfance, séance du 17 juin 2024, rapporteur M. Thierry DEROBERT
- a) Club des aînés **p. 1889**
 - b) Désignation d'un représentant du Conseil municipal à la maison de quartier Sous l'Etoile et au contrat de quartier Palettes-Bachet **p. 1892**
- 11) Commission conjointe de l'environnement et développement durable et travaux, séance du 18 juin 2024, rapporteure Mme Nancy RUERAT
- a) Stratégie de déploiement des réseaux thermiques structurants à Lancy **p. 1892**
 - b) Divers
- 12) Commission des finances, ouverte à l'ensemble du Conseil municipal, séance du 19 juin 2024, rapporteur M. Serhat YILMAZ
- a) Présentation de la mission de l'ACG et du SIACG **p. 1894**
 - b) Présentation du rôle du pôle informatique de la commune et des outils informatiques **p. 1896**
- 13) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 20 juin 2024, rapporteure Mme Nancy RUERAT
- a) Restitution de la concertation rdc de Surville **p. 1897**
 - b) Présentation de la stratégie rez-de-chaussée actifs **p. 1898**
 - c) Divers
- 14) Commission sociale et petite enfance, séance du 20 juin 2024, rapporteur M. Smult KOUAME
- a) Nominations pour la maison de quartier Sous l'Etoile et contrat de quartier Palettes-Bachet **p. 1899**
 - b) L'intendance dans les EVEP lancéens : état des lieux et perspectives **p. 1900**
 - c) Politique inclusive : présentation du rapport sur l'inclusion d'Agnès Monnet et proposition de plan d'action **p. 1901**
 - d) Divers
- 15) Commission des sports, séance du 21 août 2024, rapporteure Mme Anne BONVIN BONFANTI
Divers
- 16) Commission conjointe de l'aménagement du territoire et de l'environnement et développement durable, ouverte à l'ensemble du Conseil municipal, séance du 22 août 2024, rapporteure Mme Caroline MONOD
- a) Projet de centre socioculturel dédié à la montagne – Présentation de la demande définitive (DD) du projet sur la parcelle communale dans le PLQ de Surville **p. 1903**

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

b) Divers

17) Commission des travaux, séance du 26 août 2024, rapporteur M. Michel VERGAIN

a) Présentation des Indices de consommation (IDC) pour les bâtiments du patrimoine financier et du patrimoine administratif **p. 1905**

18) Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 27 août 2024, rapporteure Mme Virginie VANDEPUTTE

a) Présentation du Jardin du souvenir **p. 1907**

b) Divers

REPONSES DU CONSEIL ADMINISTRATIF

19) Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 114-2024 « Structures privées de la petite enfance » **p. 1908**

20) Réponse du Conseil administratif à la motion M 094-2024 « Pour un projet d'urbanisme améliorant l'accès au centre Caroll et les espaces publics, pour une solution de relogement des commerces du centre Caroll » **p. 1910**

21) Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 115-2024 relative à la verbalisation des propriétaires de chiens irrespectueux **p. 1912**

POINTS FINAUX

22) Propositions individuelles et questions **p. 1913**

CLÔTURE DE LA SEANCE

Questions du public au Conseil administratif **Annexe**

* * * * *

M. Colleoni : Mesdames et Messieurs, j'ouvre la séance du Conseil municipal du 12 septembre 2024. Je souhaite la bienvenue à Madame la Maire, Madame la Conseillère administrative, et Monsieur le Conseiller administratif, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers municipaux, Monsieur le Secrétaire général, et Mesdames et Messieurs du public.

J'aimerais excuser Mme Véronique Equey, M. Alain Fischer et M. Salvatore Spagnolo.

Nous sommes 34 présents, nombre de votants 33, majorité à 17.

Avant d'entamer l'ordre du jour, je tenais à exprimer, en mon nom et celui du Conseil municipal, nos plus sincères remerciements aux services de la commune, ainsi qu'à toutes les associations qui ont contribué à l'organisation et à la réussite de la Fête des écoles et de la célébration du 1^{er} août. Ces événements étaient une véritable réussite, cela a permis de créer un moment

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

convivial et festif pour les enfants, les familles et l'ensemble des habitants. Encore une fois un grand merci à tous.

L'assemblée applaudit.

POINTS INITIAUX**1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Colleoni : une résolution a été déposée sur vos bureaux.

M. Yilmaz : j'aimerais ajouter cette résolution à l'ordre du jour.

M. Colleoni : elle prendrait place en point 7).

L'ordre du jour est approuvé avec cette modification.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 JUIN 2024

Le procès-verbal est approuvé.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Colleoni : la première communication, nous avons reçu la réponse du Conseil administratif aux divers courriers du Club des aînés de Lancy et suite à la séance de Commission sociale du 17 juin dernier. Elle a été mise à disposition sur CMnet.

Nous avons reçu un courrier de M. José Filipe nous informant qu'il n'était pas satisfait de la réponse du Conseil administratif sur sa demande de procédé de contrôle de la Ville de Lancy des entreprises. Nous sommes en cours de décision avec le Conseil administratif pour voir comment nous allons répondre.

Nous avons reçu un troisième courrier d'un candidat à la Cour des comptes qui souhaitait rencontrer le Conseil municipal. Nous lui avons indiqué que ce n'était pas dans nos usages de recevoir quelqu'un qui se présente à la Cour des comptes dans une commission du Conseil municipal.

Nous avons reçu copie d'une pétition du Mouvement de défense des propriétaires de chiens de Genève déposée au Grand Conseil pour préserver la santé des chiens à Genève.

Nous avons reçu un cinquième courrier d'une personne s'interrogeant sur la gouvernance du Lancy FC. Il a été transmis au Conseil administratif. L'information qu'on peut vous donner

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

actuellement, c'est qu'un audit est en cours et sera présenté à une prochaine Commission des sports.

Nous avons reçu un e-mail d'une habitante de Lancy nous informant qu'il y aurait des boîtes noires contenant de la mort-au-rat à la place des Ormeaux et que son chien serait, malheureusement, décédé suite à l'ingestion de cette substance. Cet e-mail a immédiatement été transmis au Conseil administratif et la police municipale est en train de traiter ce sujet urgemment et est en cours d'investigations.

Concernant le règlement d'interdiction de la publicité à des fins commerciales, nous avons reçu l'arrêté du Conseil d'Etat sur l'aboutissement du référendum communal et celui qui fixe la date de la votation au 24 novembre. Nous avons aussi un recours déposé au Tribunal fédéral et une suspension de ce même recours vu la votation planifiée au 24 novembre.

Nous avons reçu copie d'un courrier adressé au Conseil administratif concernant la sécurité piétonne devant le centre commercial de la Praille.

Enfin, le service de l'aménagement du territoire a reçu la suite des signatures et fin de la pétition pour les commerces du centre Caroll.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Moyard : Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, nous aussi nous avons différentes informations et réponses vu qu'on ne s'est pas vu depuis deux mois.

Vous dire déjà que dès le 1^{er} septembre, on a pu réorganiser les heures d'ouverture de la réception du BAM à destination du public pour toute une série de demandes, questions, procédures et autres. Et donc en réorganisant un périmètre constant le personnel de manière plus efficiente, cela nous a permis d'avoir plus de 20% de temps d'ouverture supplémentaire au public. On a également pu se calquer sur des rythmes journaliers un peu différents, ce qui fait qu'on a deux ouvertures non-stop durant la journée, donc les personnes peuvent venir sur leur pause de midi et également des ouvertures plus tôt qu'avant le matin.

Également, plusieurs réponses à des questions qui m'avaient été posées lors du dernier Conseil municipal du mois de juin. D'une part, un petit point de situation sur le container provisoire que nous devons construire au Sapay pour l'accueil des adolescents du quartier. On travaille en coordination avec nos collègues de Plan-les-Ouates, comme tout ce qui concerne le Sapay. On essaie de mettre cela en place pour 2025, je ne peux pas promettre qu'on y arrivera, si ce n'est pas 2025, ce sera 2026, mais on vise 2025. On travaille à un emplacement qui est au-dessus des préaux actuels puisque nous nous étions engagés auprès des riverains à ne pas excéder les centres aérés sur le terrain du côté de la route de la Chapelle.

En réponse à M. Haas, sur la passerelle de la Visiteuse. Je ne peux pas encore dire « fin », mais je peux en tout cas dire « suite ». Elle est incluse au niveau des nettoyages, dans la ronde des wc publics et nettoyée de la même manière. Vous me demandiez des statistiques d'utilisation de l'ascenseur de la passerelle : il y a selon le constructeur 715 courses en moyenne par semaine et donc depuis le 2 juillet, il y en a eu au total 26'611, donc il est quand même pas mal utilisé. Par contre, on a des petits problèmes, si vous êtes passés récemment, avec les parois en verre. Il y a des gens qui trouvent sympa de lancer des projectiles – probablement des pierres – dans le verre, une des portes est cassée. Il n'y a pas de problème de sécurité parce que le verre se

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

disloque mais ne tombe pas parce qu'il est prévu pour. Cela a pris des semaines de commande, le premier verre a été changé la semaine passée et le deuxième a été cassé. Donc, là si vous repassez, vous vous dites que c'est toujours cassé, eh bien non, c'est l'autre. On va tester un petit moment encore comme cela, c'était en verre pour des raisons esthétiques. Si on passe notre temps à le changer, on devra passer à quelque chose de plus solide qui sera probablement métallique, qui sera aussi moins beau. Le dernier élément, c'étaient les autocollants pour que nos amis à ailes ne se fracassent pas contre cette structure. On a dû demander une autorisation de construire, mais ces autocollants sont posés. La seule chose qui doit encore être faite, en dehors de s'arranger avec le constructeur pour les questions financières, c'est encore poser les barrières à l'entrée et à la sortie de la passerelle, là aussi il fallait demander des autorisations et c'est en cours.

Toujours en réponse à la question de M. Haas concernant une autre passerelle, celle de Pré-Monnard, dont l'ascenseur est perpétuellement en panne, j'habite depuis plus de 20 ans dans cette commune et je ne sais pas quand il a fonctionné. Cet ascenseur appartient au Canton, on lui demande très régulièrement de le réparer, il faut croire que ce n'est pas leur principale priorité. Ils sont toujours en train de dire qu'ils regarderont et ils ont d'autres choses à faire, mais on continue la pression.

Je termine avec une bonne nouvelle : après des années d'effort, nous avons obtenu l'autorisation de construire pour la rénovation de l'école de Tivoli qui a été délivrée ce lundi.

Mme Gachet : différentes informations en lien avec le sport. Tout d'abord, mais je pense que vous le savez, vous annoncer officiellement que Céline Van Till a obtenues deux médailles d'argent dans le cadre des jeux paralympiques. Elle aura l'occasion de venir nous les montrer et je serai très honorée de l'accueillir avec ses deux médailles.

Différentes dates que vous pouvez volontiers noter. Nous aurons le 20 septembre le Bol d'Aire nocturne. Cette année, il n'est pas associé à l'événement La Nuit est belle, puisque l'événement est reporté en 2025. Nous avons décidé de maintenir l'événement, donc vous pouvez vous inscrire, on part depuis les Fraisières avec tout un parcours sportif le long du bord de l'Aire avec l'arrivée à Pont-Rouge.

Un gros événement, c'est la première fois qu'on le fait, il s'agit d'un jeu immersif qui aura lieu le 28 et le 29 septembre. C'est une énigme. Vous pouvez vous connecter sur Match Point et vous aurez l'annonce de l'énigme, c'est un joueur de tennis qui a disparu et il s'agira aux participants du jeu de découvrir ce qui s'est passé. C'est un jeu que l'on peut faire seul, en famille, accompagné. C'est vraiment l'occasion de découvrir Lancy par le biais d'une enquête policière.

Nous aurons la RunAire pour la troisième édition, ce sera le dimanche des vacances de patates, donc le 27 octobre.

Un événement encore en lien avec la sécurité, c'est le 9 novembre, avec un très grand exercice GSL qui aura lieu à l'espace Palettes.

Ensuite une information, parce qu'on a eu aujourd'hui, vous l'avez peut-être vu dans la presse, la conférence de presse qui a lancé l'Euro féminin qui aura lieu au mois de juillet. Le Stade de Genève accueillera cinq matchs, dont un match de quart de finale et un match de demi-finale. L'équipe suisse est également prévue en troisième date. On a prévu au budget pour Lancy un montant pour pouvoir financer une partie des places que l'on mettra à disposition de la population. En parallèle de cette conférence de presse, le délégué à la prévention des violences dans le sport, M. Jérôme Berthoud, a eu l'occasion d'initier la première étape du plan cantonal pour lequel l'ACG participe, donc la Ville de Lancy participe par le biais de l'ACG. C'est une

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

plateforme d'information pour l'accessibilité aux femmes à la gouvernance dans le sport associatif et c'est une opération qui s'appelle « Changeons la donne » pour stimuler les comités actuels dans les associations à intégrer une moyenne de 40% de femmes dans leur comité. Cette démarche a été lancée officiellement aujourd'hui et j'aurai l'occasion, par le biais des Commissions des sports de vous présenter plus en avant les différentes opérations qui sont prévues par le délégué à la prévention des violences dans le sport puisque l'ACG finance et participe à ce projet et ce sera l'occasion justement de vous expliquer un petit peu tout ce qui est prévu dans ce cadre.

M. Bonfanti : deux informations. La première est liée à la Fête de l'abeille et du terroir qui aura lieu le samedi 21 septembre. Nous aurons l'occasion d'inaugurer la promenade la Salamandre, qui est l'aménagement qui est en train d'être finalisé.

La deuxième information concerne le passage sous-voie de la route du Grand-Lancy dont les travaux devraient débuter d'ici la fin de l'année et devraient durer environ 1 an et demi. Nous aurons l'occasion d'en reparler en commission.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

NOUVEAUX OBJETS

6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

a) Restaurant Café Zinette - Aménagement de la terrasse extérieure et rafraîchissement de l'intérieur - Crédit d'investissement (Fr. 510'000.--) (375-24.09)

Mme Moyard : il s'agit de la suite du crédit d'étude que vous aviez étudié en décembre 2021. C'est comme cela parfois les travaux, on ne peut pas toujours vous proposer en réalisation ce qu'on avait prévu de vous proposer au stade de l'étude. En même temps, si avant l'étude on savait déjà tout, on n'aurait pas besoin de faire l'étude.

Le projet initial qui était prévu n'a pas été autorisé par les services cantonaux, principalement pour des questions patrimoniales, quand bien même on respectait toute une série de choses, il faut passer notamment par la Commission d'architecture et la CMNS, mais les deux ont posé des difficultés.

On a donc redimensionné le projet pour en faire quelque chose qui réponde aux besoins des exploitants, étant précisé que cela fait 12 ans qu'ils demandent qu'il y ait des travaux dans ce vénérable endroit dont nous sommes propriétaires. On vous propose ici un projet certes redimensionné, beaucoup moins coûteux également, mais intéressant sur différents plans, qui permet à la fois d'améliorer des éléments énergétiques, mais également des aspects esthétiques et des aspects de fonctionnement.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

On vous remercie d'avance de faire bon accueil à ce crédit de réalisation et on vous propose un renvoi en Commission des travaux.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux.

b) Contre-route Communes-Réunies - Réfection des enrobés - Crédit d'investissement (Fr. 375'000.--) (376-24.09)

=====

Mme Moyard : il s'agit d'entretien. Le génie civil est toujours assez cher et toujours assez encombrant, cela prend du temps, ce sont des travaux pas faciles mais nécessaires. Sur ce tronçon de la contre-route des Communes-Réunies, entre les deux giratoires, le giratoire des Palettes et le giratoire de la route de Saint-Julien. C'est vite vu, les enrobés sont fatigués, ils sont relativement en mauvais état, donc c'est le moment de faire des choses. Et on profite, vu qu'il va être assez compliqué de gérer ces travaux parce que c'est un tronçon qui est très utilisé, de mutualiser les travaux avec les SIG qui veulent faire des travaux. Nous sommes contents de refaire les enrobés, comme je vous l'indiquais, mais également de poser de la fibre optique. Cela nous permet de mutualiser à la fois les coûts, la durée, comme cela on éventre qu'une seule fois la route et on se partage les différents montants.

Donc, le montant à charge de la Ville de Lancy est de Fr. 375'000.— et également pour ce crédit nous vous proposons un renvoi à la Commission des travaux. J'espère que vous apprécierez, car ce sera aussi le cas du prochain point, et on essaye d'y travailler, il n'y a plus de renvoi systématique à la Commission des finances parce que, comme on s'améliore sur les estimations, nous sommes dans le budget et cela permet d'alléger le travail de la Commission des finances qui, presque, se retrouverait désœuvrée.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux.

c) Délibération autorisant le Conseil administratif à conclure l'acte authentique en lien avec la mise en œuvre du PLQ 29'769 (Bâtie-Cimetière-Repos) approuvant une cession au domaine public communal, une cession au domaine privé communal et la constitution d'une servitude sur la parcelle 5390 de la commune de Lancy (377-24.09)

=====

M. Bonfanti : vous aurez constaté que vous avez déjà voté cette délibération en février 2024. On s'est rendu compte après le vote qu'une petite erreur s'était glissée, c'est-à-dire qu'une des parcelles qui devait être cédée par les privés devait être incorporée à l'avenue du Cimetière. Cette partie-là appartenant à la Ville de Genève, cela a posé problème. C'est pour cela que nous revenons vers vous, pour pouvoir revoter cette délibération avec la correction. On a extrait la partie Ville de Genève pour se concentrer uniquement sur notre territoire. Deux solutions s'offrent à vous : soit vous acceptez cette correction et vous votez sur le siège cette délibération, soit vous en demandez plus et on va en Commission de l'aménagement.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Colleoni : la proposition du Bureau est également un vote sur le siège. Si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter cette proposition.

La proposition de vote sur le siège est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'arrêté. C'est un vote à la majorité qualifiée, je vais voter également.

Vu la délibération du 25 juin 2020 par laquelle le Conseil municipal a autorisé le Conseil administratif à conclure certains actes authentiques afin notamment d'éviter de le surcharger avec des délibérations portant sur des objets qu'il avait déjà discutés et approuvés et qui ne nécessitaient pas l'ouverture d'un crédit spécifique ;

Vu le projet d'acte authentique dressé le 2 février 2024 par Me Richard Rodriguez notaire, objet de la présente délibération, au terme duquel sont notamment prévues la cession au domaine privé communal de la parcelle (nouvellement créée) n°5336 de la commune de Lancy, d'une surface de 170 m², ainsi que la cession au domaine public communal de la parcelle (nouvellement créée) n°5337 de la commune de Lancy, d'une surface de 42m², qui sera versée au domaine public existant dp3725 (chemin du repos (telles que figurées par le plan en annexe).

Vu que ce projet d'acte authentique prévoit également la constitution d'une servitude d'usage en faveur de la Ville de Lancy, portant sur une partie de la parcelle n°5390 (telle que figurée par le plan en annexe), en lieu et place de la cession d'une partie de cette parcelle au domaine public communal telle qu'elle avait été initialement envisagée par le PLQ n°29'769 "Chemin de la Bâtie, avenue du Cimetière, chemin du Repos" adopté le 13 novembre 2013 par le Conseil d'Etat ;

Vu encore que les charges relatives à la constitution et à l'entretien de cette servitude seront à la charge du fonds servant (parcelle n°5390 de la commune de Lancy) ;

Vu que cette opération foncière ne ressort pas du PLQ n°29'769 "Chemin de la Bâtie, avenue du Cimetière, chemin du Repos" adopté le 13 novembre 2013 par le Conseil d'Etat ;

Que dans ces circonstances, il est nécessaire que le Conseil municipal approuve cette opération foncière ;

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Vu l'article 30, alinea 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission xxx, séance du xxx ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *D'annuler la délibération no 360-24.03 du 18 avril 2024 ;*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

2. *D'approuver l'opération foncière suivante résultant de l'acte authentique du 2 février 2024 dressé par Me Richard Rodriguez :*
 - *La cession de la parcelle nouvellement créée n°5336 de la commune de Lancy, d'une surface de 170 m², au domaine privé communal ;*
 - *La cession de la parcelle nouvellement créée n°5337 de la commune de Lancy, d'une surface de 42 m², au domaine public communal dp3725 (chemin du Repos) ;*
 - *La constitution, en faveur de la Ville de Lancy, d'une servitude d'usage portant sur la partie de la parcelle n°5390 de la Ville de Lancy telle que figurée sur le plan joint à la présente délibération ;*
3. *D'autoriser en conséquence le Conseil administratif à conclure l'acte authentique concrétisant ces opérations foncières.*

L'arrêté 377-24.09 est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.

**d) Réaménagement de la place de Pont-Rouge - Crédit d'investissement (Fr. 520'000.--)
(378-24.09)**

=====

M. Bonfanti : la place de Pont-Rouge, qui a été inaugurée en 2021, avait pour fonction première l'accueil de véhicules de transport publics en terminus lors que les travaux de la ceinture urbaine dans le périmètre du pont de Lancy seraient terminés.

Depuis son inauguration, des problèmes d'accessibilité et de sécurité sont apparus assez rapidement engendrant un conflit d'usage entre une place que nous souhaitons pacifiée et des allées et venues de véhicules qui ne devraient pas avoir accès à cette place.

Cette délibération a pour objectif d'aménager la place de Pont-Rouge afin de limiter son accès aux seuls ayants droit. Cette action a pour but de clarifier l'accessibilité limitée à cette place en régulant le trafic et en corollaire d'améliorer la sécurité de cette place piétonne. Un autre objectif de ces aménagements vise à améliorer l'accessibilité universelle.

Le Conseil administratif vous propose de faire un bon accueil à cette délibération en la renvoyant en Commission.

M. Haas : je sais qu'on est à l'entrée en matière, mais j'ai un micro-commentaire à faire pour rebondir sur ce que nous a dit le magistrat. C'est vrai qu'à l'époque on avait de grosses craintes sur le fait que cette place devienne une place TPG annexée. On est très content de voir que ce n'est pas le destin qu'elle a connu, mais dans le message qui nous a été transmis, il y a des réserves émises, y compris au niveau du service de l'environnement sur certains aménagements et leur ampleur. Je pense qu'il y a deux-trois aspects stratégiques qui mériteront d'être clarifiés en commission sur la destinée de cette place et donc on se réjouit de son renvoi à la prochaine commission.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

M. Colleoni : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Colleoni : la proposition du Bureau est un renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable.

La proposition de renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

e) Octroi d'un prêt à la Fondation Genève-Montagne (Fr. 90'000.--) (379-24.09)
=====

M. Bonfanti : cette délibération fait suite à la proposition du Conseil administratif du printemps 2023 et des discussions qui ont suivi en séance de commission et en plénière. Afin de concrétiser l'une des propositions du Conseil administratif, à savoir d'octroyer un prêt à la Fondation Genève Montagne, nous nous devons, selon la LAC, de passer par une délibération et une comptabilisation dans les comptes d'investissement.

Ce crédit de Fr. 90'000.--, remboursable à condition que le projet se réalise, permettra à la Fondation Genève Montagne de déposer prochainement une demande d'autorisation de construire.

Comme vous avez pu le constater à la dernière séance de commission ouverte à l'ensemble du Conseil municipal, le projet de la fondation a été adapté en fonction des diverses demandes de la commune et des services de l'Etat. Ce prêt servira à financer les études dans l'attente d'obtenir l'autorisation de construire.

En parallèle, l'administration communale continue à travailler conjointement avec la Fondation à la réalisation d'un droit de superficie distinct et permanent, dit DDP, avec les conditions émises par le Conseil municipal lors du vote de la proposition du Conseil administratif en juin 2023.

Ce droit de superficie sera accompagné d'une convention qui sera présentée en séance de commission le moment venu.

Cette délibération étant la concrétisation d'une des propositions du Conseil administratif, acceptée par la majorité du Conseil municipal en juin 2023, le Conseil administratif propose aux membres du Conseil municipal de voter sur le siège cette délibération.

Mme Monod : si je vous dis que le groupe des Vertes et des Verts n'entrera pas en matière sur l'octroi de ce prêt, serez-vous étonnés ?

En effet, quelle que soit la qualité du projet, le choix de ce lieu pour construire un musée est un problème, il sacrifie un site aux nombreuses qualités patrimoniales et environnementales, comme par exemple la pleine terre qui, vous l'admettez, se fait rare à Lancy, et ce alors qu'un quartier d'habitations très dense se construit à proximité.

Si encore il s'agissait d'un projet qui leur soit essentiellement dédié, mais un musée sur la montagne dans un quartier populaire, nous attendons de voir.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

Et même si nous saluons la bonne volonté affichée des porteurs du projet, si nous pouvons aussi nous réjouir des avancées positives que, entre nous, nous aimons à imaginer avoir encouragées avec nos prises de position lorsque nous avons évoqué ce projet précédemment, cela ne suffit pas à nous convaincre de soutenir ce projet absurde dans un tel lieu.

Dès lors et par souci de cohérence avec notre position sur l'ensemble de ce projet, nous refuserons l'entrée en matière.

Mme Beun : le MCG se questionne quant au projet s'il ne se fait pas, que deviendrait le prêt octroyé par Lancy, serait-il perdu ? Genève Montagne ne devait-il pas se débrouiller sans Lancy comme il semblerait que cela ait été proposé lors des séances ?

M. Clémence : la proposition qui nous est faite aujourd'hui est parfaitement conforme, le magistrat l'a dit, à la décision de notre Conseil de juin 2023. Vous savez que le parti socialiste avait eu pendant longtemps des doutes sur le projet qui était présenté, projet qui a subi beaucoup d'évolution. En l'occurrence, ce qui nous a été présenté l'autre jour en commission est conforme à ce qui nous avait été proposé par le Conseil administratif et la délibération d'aujourd'hui est la suite logique avec ce prêt de Fr. 90'000.— pour l'autorisation de construire, c'est ce qui avait été convenu, et donc dans ce sens-là, nous comprenons parfaitement que les Verts maintiennent leur position.

En l'occurrence le projet qui nous a été présenté en commission est le plus adapté au site par rapport à toutes les évolutions qu'il a pu connaître. Bien sûr on peut discuter du programme, mais en l'occurrence il y a aussi des associations qui pourront utiliser certaines salles, il y a un restaurant qui est prévu, qui sera aussi à disposition des habitants du quartier.

Pour nous, tant le projet que le programme convient et donc nous entrerons en matière sur la proposition qui nous est faite.

M. Colleoni : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 24 oui, 9 non, 0 abstention.

M. Colleoni : la proposition du Bureau est également un vote sur le siège. Si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de cette proposition.

La proposition de vote sur le siège est acceptée par 26 oui, 7 non, 0 abstention.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous votons l'arrêté.

Vu le projet de la Fondation Genève Montagne pour un centre socio-culturel et sportif dédié aux activités de montagne, sur la parcelle 1652 de la Ville de Lancy ;

Vu le vote de principe du Conseil municipal du 22 juin 2022 approuvant l'octroi d'un prêt de Fr. 90'000.— afin de permettre à la Fondation Genève Montagne de déposer une demande d'autorisation de construire ;

Vu que, dès l'entrée en force de l'autorisation de construire, la Fondation sera en mesure d'obtenir les financements nécessaires à la réalisation du projet et de rembourser la Ville de Lancy ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

Vu les articles 30, lettre e, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et l'article 57 RAC ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *D'octroyer à la Fondation Genève Montagne un prêt sans intérêt, sur reconnaissance de dette, de Fr. 90'000.--, remboursable en une seule fois, à condition que le projet se réalise et qu'il permette à la Fondation Genève Montagne de déposer une autorisation de construire sur la parcelle 1652 de la Ville de Lancy,*
2. *De comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 546, compte 34.546,*
3. *De porter cette somme au bilan sous la rubrique 144,*
4. *De comptabiliser le remboursement du prêt sur le compte des recettes d'investissements, rubrique 646, compte 34.646.*

L'arrêté 379-24.09 est accepté par 24 oui, 9 non, 0 abstention.

f) Plans de mobilité scolaire – Crédit d'investissement (Fr. 339'000.--) (380-24.09)

=====

M. Bonfanti : cette délibération fait suite à la motion M059A de 2022 concernant la réalisation de plans de mobilité dans les établissements primaires des 11 écoles lancéennes.

Dans sa réponse à la motion, le Conseil administratif reconnaissait la nécessité d'élaborer des plans de mobilité d'établissements scolaires afin de promouvoir et sécuriser les trajets scolaires pour les enfants lancéens pour des raisons évidentes de sécurité mais aussi pour des raisons de santé, de qualité de vie et pour des questions climatiques.

Le Conseil administratif vous propose de faire un bon accueil à cette délibération en la renvoyant en commission conjointe de l'environnement et développement durable et de l'aménagement du territoire.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission conjointe environnement et développement durable et aménagement du territoire.

g) Chemin du Clos - Intersection chemin des Semailles/école des Palettes - Assainissement - Réaménagement - Développement de la fibre optique - Crédit d'étude (Fr. 332'000.--) (381-24.09)

=====

Mme Moyard : de nouveau un crédit de génie civil, mais cette fois un crédit d'étude. Effectivement pour un montant de Fr. 332'000.--, sur un secteur où il était initialement envisagé

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

de petits travaux et là on doit quand même réfléchir à non seulement l'assainissement d'un point de vue de génie civil, mais également à quelque chose d'un peu plus ambitieux avec le développement de la fibre optique et un réaménagement un peu plus qualitatif avec une sécurisation des cheminements piétons sur le secteur, puisqu'on est juste derrière l'école des Palettes, la création d'un éco-point, un enfouissement de ligne électrique en plus des aspects constructifs liés aux collecteurs.

Là aussi au niveau du financement, ce sera quelque chose de conjoint et de mutualisé parce qu'il y a des travaux SIG qui seront bien entendu financé par les SIG, y compris la part qu'ils auraient dû payer pour l'enrobé s'ils avaient été tout seuls à faire leurs travaux, et il y a également 25% de la facture qui sera pris en charge par la commune de Plan-les-Ouates qui est notre voisine et où la frontière se trouve.

On vous propose un renvoi en Commission des travaux pour présenter plus en détail ce crédit d'étude.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux.

**h) Groupement intercommunal AFJ Rhône-Sud - Augmentation du capital de dotation
(Fr. 285'822.--) (382-24.09)**

=====

Mme Moyard : vous connaissez bien entendu l'AFJ Rhône-sud qui est la structure de coordination à laquelle la commune de Lancy est maintenant uniquement rattachée. Au début de la législature, c'était uniquement les places du Petit-Lancy, maintenant c'est l'entier des places de Lancy pour l'accueil familial de jour, qui comprend quand même 15% des places d'accueil que nous mettons à disposition de la population. Ce n'est pas anodin.

C'est un groupement intercommunal et nous veillons à faire avec les trois autres communes, Confignon, Onex et Bernex, qui composent le groupement. Aujourd'hui, Lancy pèse déjà 50% des places. C'est surtout Lancy et Onex, un petit peu Bernex et un petit peu Confignon, mais nous sommes néanmoins quatre magistrats à gérer ce groupement. Nous essayons, et nous réussissons d'ailleurs, à augmenter de manière sensible les places et donc le chiffre d'affaires, si on veut, le volume de traitement, puisque le capital de dotation a été augmenté pour la dernière fois en 2019, il y a seulement 5 ans. Mais il y a 5 ans l'AFJ proposait 70 places à temps plein d'accueil pour les enfants, gérées par 56 accueillantes familiales et en 2025, puisque nous avons récemment adopté le budget du groupement, on sera à 200 places. On est passé en 6 ans de 70 places à 200 places, cela montre l'effort, et on est passé de 56 accueillantes familiales à 84. Ce ne sont pas seulement des nouvelles places, c'est aussi le rapatriement de nos places du Grand-Lancy, mais quand même il y a un effort important pour recruter et ouvrir des places.

Quel est le lien avec le capital de dotation ? Le capital de dotation sert, comme vous le savez dans vos notions comptables et financières, à permettre le cash-flow à pouvoir gérer son flux de trésorerie. Evidemment, si vous gardez le même cash-flow mais que vous avez une telle augmentation du budget, qui a plus que doublé, voire triplé, forcément vous ne vous en sortez pas, il n'y a pas besoin d'avoir fait vraiment la haute école de gestion.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

Dans les statuts il est précisé qu'en principe le capital de dotation correspond à trois mois de fonctionnement. Là il est proposé de ne pas aller jusqu'à trois mois, le capital actuel ne permet même pas de faire un mois. Cela c'est vraiment dangereux.

La proposition qui est faite ici et qui doit évidemment passer dans chacune des quatre communes - à ma connaissance, nous sommes la première, mais les autres vont devoir le faire aussi sur l'automne avant la fin de l'année civile - l'idée est donc d'augmenter le capital de dotation de manière à ce qu'il corresponde à deux mois de fonctionnement, parce qu'il faut trouver le bon équilibre entre permettre au groupement de fonctionner et éviter d'avoir des sommes importantes qui dorment là et qui sont immobilisées pour notre commune comme pour les autres, et qui ne servent à rien, qu'on récupérerait si on sortait du groupement, ce qu'on n'a évidemment pas prévu de faire.

Les deux sommes qui sont prévues, il s'agit d'un montant de Fr. 6.— par habitant, donc forcément la somme que nous avons est plus importante que celle des autres communes. Il y a deux montants, il y a à la fois la mise à niveau du capital de dotation, et également le fait qu'au moment où on a rapatrié les places du Grand-Lancy à l'AFJ Rhône-sud et qu'on a quitté l'AFJ Genève sud-ouest, le capital de dotation n'a pas été adapté. Donc, on ne nous a pas demandé les Fr. 6.— par habitant liés au Grand-Lancy. Le groupement m'a demandé de faire deux en un et cela correspond à la somme de Fr. 285'822.--.

Au bénéfice de ces explications relativement détaillées sur un élément assez peu politique et relativement technique, le Conseil administratif avait fait au Bureau la proposition de voter sur le siège cet élément. Je la refais devant vous, mais si vous souhaitez qu'on dissèque ces chiffres plus avant en commission, on se pliera à votre demande, mais sans être absolument convaincu que ce soit vraiment nécessaire.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Colleoni : le Bureau avait proposé la Commission des finances, mais le Conseil administratif a proposé un vote sur le siège. On va faire une opposition : si vous refusez la Commission des finances, on votera sur le siège.

Le renvoi à la Commission des finances est refusé par 20 non, 13 oui et 0 abstention.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'arrêté.

Vu la création du Groupement intercommunal AFJ-Rhône-Sud au 1^{er} janvier 2013, répondant à la volonté des communes de Bernex, Confignon, Lancy et Onex de coordonner la prise en charge d'enfants au domicile d'accueillantes familiales de jour de manière concertée ;

Vu l'augmentation des besoins des familles en termes d'accueil extra-familial ;

Vu que le capital de dotation n'a pas été augmenté depuis 2019, malgré l'augmentation du nombre de places d'accueil ;

Vu les statuts du Groupement intercommunal AFJ Rhône-Sud prévoyant en son article 8, alinea 2, lettre b, que la fortune du groupement est constituée du capital de dotation fixé de manière à assurer la pérennité du groupement par le Conseil intercommunal ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, al. 1, lettre u, et 51 à 60 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 285'822.-- destiné à l'augmentation de la dotation lancéenne du Groupement intercommunal « AFJ-Rhône-Sud » ;*
- 2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
- 3. d'amortir la dépense au moyen d'une annuité dès la première année d'utilisation, estimée à 2024;*
- 4. de donner les pouvoirs nécessaires au Conseil administratif pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération ;*
- 5. de subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Bernex, Confignon et Onex ;*

L'arrêté 382-24.09 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

7) MOTIONS - RESOLUTIONS**a) Résolution du groupe socialiste « Stop au massacre à Gaza ! » (R116-2024)**

=====

La guerre en Palestine continue de prendre des proportions graves avec de nombreuses atteintes aux droits humains depuis bientôt 1 an. Après l'attentat terroriste du Hamas le 7 octobre 2023 ayant fait 1170 victimes israéliennes, l'émotion suscitée par ce drame a entraîné une vengeance aveugle, irrationnelle et illimitée.

En effet, les offensives israéliennes ont causé la perte de plus de 41'000 palestiniens dont 40% sont des enfants. De plus, toutes ces offensives vont à l'encontre du droit international et du droit humanitaire en empêchant l'accès aux soins, à l'eau et à l'alimentation ainsi qu'à l'arrivée de l'aide humanitaire.

Plus de 2 millions de personnes sont entassées dans les camps de l'UNRWA pensant trouver refuge pour eux et leur famille dans une surface 4 fois plus petite que Genève.

De manière répétée et continue, des bombardements de l'armée israélienne ont visé des camps de réfugiés. Ces opérations entrent en totale contradiction avec les directives de la Cour internationale de justice (CIJ) demandant aux autorités israéliennes d'arrêter son offensive sur les camps de réfugiés.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

En tant que ville du Canton de Genève, capitale de la Paix et dépositaire des conventions de Genève, il est essentiel de se positionner dans ces moments de l'histoire et de condamner toute violation des droits humains.

Par ces motifs, le Conseil municipal

déclare :

- *S'opposer à une escalade de la violence en affirmant la nécessité immédiate d'un cessez-le-feu*
- *Exprimer sa sincère préoccupation à l'atteinte des droits humains palestiniens et à la santé des otages israéliens*

Au vu de ce qui précède, il demande au Conseil administratif de bien vouloir transmettre au Conseil d'Etat et au Conseil fédéral cette résolution et invite :

- *le Conseil d'Etat à se prononcer à l'aide d'un communiqué officiel sur la nécessité immédiate d'un cessez-le-feu*
- *le Conseil d'Etat à solliciter le Conseil fédéral afin qu'il s'adresse aux Autorités israéliennes et palestiniennes dans le but de les inviter à Genève pour établir de nouvelles négociations de paix*
- *l'Assemblée fédérale à réallouer le montant initial de 20 millions à l'UNRWA*
- *le Conseil Fédéral à reconnaître la Palestine comme un état à part entière*

M. Yilmaz :

Mesdames, Messieurs, chères Conseillères municipales, chers Conseillers municipaux,

La résolution que nous avons aujourd'hui devant nous n'a pas de grande prétention. Elle n'a pas pour objectif de révolutionner nos pratiques ou de prendre parti dans un débat complexe. Elle vise simplement à exprimer un souhait, un désir profondément ancré dans nos valeurs communes : celle de la paix.

Avec toute la modestie qui caractérise notre Conseil, nous devons encourager nos autorités, tant le Conseil d'Etat que le Conseil fédéral, à jouer pleinement le rôle qui incombe à Genève. Notre ville, siège de nombreuses institutions internationales, a su à travers l'Histoire se placer comme un acteur central dans la diplomatie mondiale et les résolutions pacifiques.

Nous l'avons vu avec les Accords de Genève de 1954, de 1966, de 1988, ou encore l'initiative de Genève en 2003. Tous ces événements montrent qu'à chaque fois que le monde a eu besoin d'un lieu pour discuter de paix, Genève a su répondre présent. Peut-être est-il à nouveau temps pour notre ville de jouer un rôle historique et d'accueillir une nouvelle initiative en faveur de la paix.

Je ne souhaite pas entrer dans une énumération des victimes, qui serait inappropriée et maladroite. Mais il est crucial de rappeler une chose : ce discours est pour toutes les victimes, sans distinction, quelle que soit l'origine ethnique, la confession religieuse ou l'identité de genre. Il s'agit ici de défendre la dignité de chaque être humain.

Aujourd'hui, nous ne débattons pas sur le fond du conflit. Il ne s'agit pas de déterminer qui a raison ou tort, de prendre parti pour un côté ou l'autre. Ce n'est pas le lieu, et ce serait manquer l'essentiel. Ce que nous devons faire, c'est mettre en avant des valeurs que, je l'espère, nous

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

partageons tous au sein de ce Conseil : des valeurs de paix, de démocratie, des valeurs humanistes qui transcendent nos clivages politiques.

Nous sommes bien conscients des limites de notre pouvoir et de nos compétences en tant que Conseil municipal. Nous savons que, par la modestie de nos moyens, nous n'avons qu'une faible marge de manœuvre sur la scène internationale. Pourtant, la portée symbolique de cette résolution n'en est pas moins importante.

Certains d'entre vous pourraient soulever un des points : celle de la reconnaissance de la Palestine par la Suisse. Sachez que 147 pays sur les 193 États membres des Nations Unies reconnaissent aujourd'hui l'État palestinien. Parmi eux, des pays européens comme la Suède, la Norvège, l'Espagne et l'Irlande tout récemment.

Nous devons être à la hauteur des valeurs que nous défendons : la paix, la démocratie, la dignité humaine, et la capacité de Genève à être un acteur de la diplomatie internationale. Que cette résolution serve à rappeler que nous avons tous, à notre échelle, un rôle à jouer pour faire cesser cette guerre. Ayons l'humilité de mettre nos différences politiques de côté afin d'envoyer un message fort. Merci.

M. Dérobert : à l'époque, on disait qu'il ne fallait pas parler de religion ou de politique à table, après il ne fallait pas parler du COVID. Maintenant, il est en effet assez difficile de parler de la Palestine, de Gaza et de tout ce qui se passe dans ces pays-là.

Je remercie mon pré-opinant de ne pas être entré dans le débat parce qu'en effet ce n'est pas la place de tenir ce débat. Au départ, la première chose que j'ai vue, c'est la première page et je ne l'ai pas retournée tout de suite. En fait sur la première page les déclarations que nous pourrions faire, j'y suis assez favorable, même si je ne la soutiendrai pas, je vous expliquerai pourquoi. Sur la deuxième page, on rentre vraiment dans le fait de faire de la politique.

Dans le principe, on a des instances qui sont faites pour parler à l'étranger. La Suisse s'est toujours démarquée pour le faire correctement, on a un Conseil fédéral, on a éventuellement les chambres fédérales qui le font. Pour moi, il n'y a pas la place d'un Conseil municipal de prendre position sur la scène internationale. C'est pour cela que, à titre personnel, je refuserai cette résolution, non pas que je suis pour ou contre un avis ou un autre, simplement j'estime que ce n'est pas mon rôle de conseiller municipal et que je n'ai pas été élu pour prendre position sur la scène internationale. Des personnes ont été élues au niveau suisse pour le faire et c'est leur rôle, ce n'est pas du tout le rôle d'un conseiller municipal. Je n'accepterai pas cette résolution pour ce simple fait, même si à titre personnel je pourrai en discuter volontiers avec vous à la fin.

M. Haas : à titre personnel et à peu près au niveau du groupe, parce que c'est une résolution et au niveau des valeurs, des invites et deux-trois choses qu'elle relève nous met un peu dans l'embarras. En même temps, sur les commentaires faits par M. Yilmaz, il y a beaucoup de choses qui m'encourage à la portée symbolique de cette résolution. Il y a des choses très justes que, évidemment, on partage. Tout le monde veut stopper le massacre à Gaza, c'est une évidence sur nos valeurs dans cet hémicycle. Mais je ne suis pas sûr qu'on en ait les moyens ou la légitimité.

Je vais un peu plus loin. Si on veut que cette résolution ait encore plus de sens et que justement sa portée symbolique et une portée tout court soit un peu plus forte –c'est relevé dans le texte et M. Yilmaz l'a redit – « Genève, capitale de la paix, la Suisse symbole de neutralité, convention de Genève », mais du coup à mes yeux cette résolution doit avoir un ton beaucoup plus neutre, à savoir qu'il y a quand même quelques jugements de valeur, même si on peut partager ce qui

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

est dit : « vengeance aveugle, irrationnelle et illimitée », ce n'est pas à nous d'en juger. Le fait d'opposer deux camps, ce n'est pas à nous d'en juger.

Il y a des termes aussi qui me dérangent au niveau de la rédaction de la résolution et j'aimerais vous proposer plusieurs petits amendements, parce que le but n'est pas de perdre le sens de la résolution, mais si on veut lui donner plus de légitimité, il faut que, d'une part, le ton corresponde à nos valeurs de neutralité, si on veut que Genève organise des conférences, elle doit garantir qu'elle est justement le siège de cette neutralité. Il y a deux-trois avis qui pour moi ne le sont pas dans cette résolution.

Au niveau des invites, il y a aussi une modification qui rejoint partiellement les préoccupations de M. Dérobert. Même si ce n'est pas à nous de faire de la politique fédérale ou étrangère, on peut quand même avoir un avis, mais on doit aussi le rendre plus neutre. Pour moi, rendre plus légitime la résolution ne lui fait pas perdre de son essence, au contraire, cela devrait la renforcer.

Je vous dis brièvement quels sont les amendements que je propose et ensuite je laisserai notre Président et à cet hémicycle de décider de l'opportunité ou pas.

Premier amendement : au premier paragraphe, je propose de remplacer à la dernière ligne « (...) une vengeance aveugle, irrationnelle et illimitée. » par « (...) des conséquences humaines intolérables ». On ne juge pas si elles sont aveugles, irrationnelles et illimitées, ce n'est pas à nous de le faire.

Deuxième amendement : si on veut une neutralité suisse, on remplace au deuxième paragraphe : « (...) les offensives israéliennes (...) », par « (...) ce désastre a causé (...) ».

Troisième amendement : au quatrième paragraphe, on remplace « De manière répétée et continue, des bombardements de l'armée israélienne ont visé des camps de réfugiés. (...) », par « ce conflit et ces opérations (...) ». On ne focalise pas, ce n'est pas à nous de nouveau de juger de l'opportunité ou pas des bombardements de l'armée israélienne, même si on les désapprouve.

La dernière proposition d'amendement est sur les invites. M. Yilmaz a recontextualisé sur le nombre de pays qui soutiennent la reconnaissance de la Palestine, mais là de nouveau on est dans de la politique étrangère et dans quelque chose qui n'est pas du tout de notre compétence. Au quatrième tiret, on remplace « à reconnaître la Palestine comme un état à part entière », par « à poursuivre tous les efforts diplomatiques pour une paix durable ». C'est plus neutre et cela ne positionne pas le camp que l'on soutient ou que l'on ne soutient pas.

Si les personnes qui ont proposé ce texte se retrouvent dans ces amendements et que la force symbolique, puisque cela a été dit, c'est une portée symbolique, cela renforce le caractère neutre que devrait avoir une résolution de ce type.

M. Mayer : je vais m'exprimer à titre personnel, puisqu'effectivement on avait reçu de manière informelle la résolution un peu plus tôt, mais on n'a pas eu le temps en tant que groupe d'avoir une position.

D'abord, quand j'ai lu le titre de la résolution, j'ai craint une résolution lénifiante qui dise « on est contre la guerre ». Ce n'est pas le cas. Je trouve que la résolution est très bien écrite et je souscris en grande partie à son contenu.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

Je vais prendre la parole à titre personnel sur les propositions d'amendements de M. Haas. Je comprends complètement la logique et le besoin de rendre neutre la résolution. Cependant, je suis opposé aux trois premiers amendements proposés, parce que pour moi c'est une question de curseur, ce n'est pas une question d'opposition. Dans les trois premiers amendements, il y a quand même des éléments qui sont assez factuels. Par exemple, le bombardement des camps palestiniens, c'est l'armée israélienne. Alors oui, il y a des causes pour lesquelles ils ont bombardé les camps, mais pour moi quand on est dans du factuel, on n'est pas en train de prendre position. Donc les trois premiers amendements, à titre personnel, je les refuserai.

En revanche, le quatrième amendement, j'y souscris totalement. Personnellement, j'ai proposé à mon groupe de supprimer « la reconnaissance de la Palestine comme un état à part entière » dans les invites, parce que là je trouve que l'on va un peu loin dans la politique. Demander à l'Assemblée fédérale d'allouer le montant de Fr. 20 millions à l'UNRWA, c'est quelque chose qui est factuel et qui ne prend pas position. De proposer que la Suisse apporte ses bons offices, c'est quelque chose de positif. D'être pour le cessez-le-feu, évidemment. Par contre, sur la quatrième invite, on est sur quelque chose de beaucoup plus clivant. Donc à titre personnel, je trouve la formulation de M. Haas me convient tout à fait. Encore une fois c'est une position qui ne représente que moi.

M. Couto : comme il a été dit, on considère que la situation est complexe. Il y a là des propos qui sont moins neutres qu'elles devraient être. Personnellement, je suis tout à fait d'accord avec l'idée de M. Haas, de rendre neutre certains points. Ce n'est pas à ce Conseil municipal de se mêler de ce genre de choses. On ne peut pas faire la police sur tous les conflits du monde, même si nous aussi on estime que la situation là-bas est chaotique, c'est une situation qui ne plaît à personne. Nous, on est prêt à voter les amendements et en fonction du vote des amendements on décidera si on vote cette résolution ou si on s'abstient.

M. Temel : à titre personnel, je soutiens la résolution telle qu'elle est, parce que nous sommes humains. 41'000 personnes qui meurent, 20% d'enfants. Sur 41000 personnes, cela fait 8200 enfants. On dit qu'en tant que conseillers municipaux, on ne peut pas se mêler des affaires des autres : ce sont les principes suisses, la neutralité. Nous sommes humains, quand on voit des enfants qui meurent de faim et autres, cela fait mal au cœur, personnellement je n'arrive pas à dormir certaines nuits.

Ce n'est pas une question de religion, d'identité ou nationalité. Cela peut être en Chine, en Afrique, en Amérique latine. En tant que citoyens du monde, nous devons nous prononcer aussi pour la cause humaine, parce que nous vivons dans le canton de Genève, il y a douze institutions internationales, c'est la capitale de la paix, c'est la capitale du refuge, c'est pour cela que je soutiens cette résolution.

M. Yilmaz : je comprends les préoccupations de mes pré-opinants. Je souhaitais clarifier que le but ici n'est pas de faire de la politique internationale puisque comme l'a très bien rappelé M. Dérobert, ce n'est pas de notre compétence. Le but de cette résolution, comme le montrent les autres invites, c'est de confier cette tâche au Conseil d'Etat et d'encourager le Conseil d'Etat à engager des négociations de paix et en tant que citoyens, il me semble qu'il est important d'interpeller nos autorités, même si à notre échelle, en tant que Conseil municipal, on n'a pas ces compétences-là.

Le groupe socialiste souhaiterait dire qu'il est d'accord avec le premier amendement et sur le dernier amendement. Mais à notre sens, les autres amendements devraient rester tels quels parce qu'ils enlèveraient de la substance à notre résolution.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

M. Vogel : puisqu'on en est à exprimer des opinions personnelles et à rédiger le texte, je vais aussi proposer un amendement.

Ma perception est qu'il y a quelques inexactitudes dans le texte, je ne suis pas sûr que les gens soient entassés dans les camps de l'UNRWA comme c'est mentionné. Je ne suis pas sûr que la surface soit seulement 4 fois plus petite que Genève. Il y a certaines imprécisions dans le texte qui me gênent un peu, mais ce n'est pas cela le fond. C'est un peu dommage, on est peut-être allé un peu vite dans la rédaction.

Ce que j'aimerais faire comme proposition, c'est dans la quatrième invite : le Conseil fédéral a déjà affirmé son soutien à l'initiative de Genève, qui est une initiative qui prône une solution à deux états. Alors, je ne sais pas s'il faut simplement en refaire mention et faire une cinquième invite ou changer l'invite ici en disant : « le Conseil fédéral à réaffirmer son soutien à l'initiative de Genève qui est une solution à deux états ». Voilà, je soumetts cela à votre sagacité.

Je vous laisse juger s'il faut faire une cinquième invite en disant que cette résolution, portée par le Conseil administratif, invite le Conseil fédéral à réaffirmer son soutien à l'initiative de Genève qui est une solution à deux états, ou s'il faut laisser la formulation qui est proposée qui est de dire qu'il faut poursuivre tous les efforts diplomatiques pour une paix durable.

Mme Dia : le groupe socialiste souhaiterait, au moment que vous jugerez opportun, avant le vote de la résolution, demander une suspension de séance de quelques minutes, pour pouvoir discuter de quelques objets avec différents groupes.

M. Colleoni : très bien, je suspends la séance durant 5 minutes.

Suspension de séance de 10 minutes.

M. Haas : cela m'est venu avec les discussions dans l'hémicycle, j'aimerais modifier le titre et mettre « pour une paix durable au Proche-Orient ». Parce que de nouveau « Massacre à Gaza », on sait très bien que les conséquences directes, il y a déjà des bombardements et des actions sur le Liban, sur la Cisjordanie, donc est-ce que, par souci de cohérence et de crédibilité, on ne doit pas éviter de ne rester que sur Gaza, mais dire « une paix durable au Proche-Orient ».

Mme Dia : je remercie M. Haas de sa proposition d'amendement pour le titre, mais à notre sens on risque de perdre le sentiment d'urgence qui est exprimé par le titre proposé. Donc nous ne soutiendrons pas cet amendement.

M. Colleoni : nous avons en tout six amendements. On va voter chaque amendement l'un après l'autre.

M. Dérobert : peut-être lisez tous les amendements avant. Il peut peut-être y en avoir des contradictoires.

M. Colleoni : je vais tous les relire. Il y a d'abord le titre, au lieu de « *Stop au massacre à Gaza !* » « *Pour une paix durable au Proche-Orient* », c'est le premier amendement.

Le deuxième amendement, ce serait au premier paragraphe, enlever « (...) *une vengeance aveugle, irrationnelle et illimitée.* » et remplacer par « (...) *des conséquences humaines intolérables* ».

Le troisième amendement, dans le deuxième paragraphe enlever : « (...) *les offensives israéliennes (...)* », et remplacer par « (...) *ce désastre a causé (...)* ».

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

Le quatrième amendement, au quatrième paragraphe enlever « *De manière répétée et continue, des bombardements de l'armée israélienne ont visé des camps de réfugiés. (...)* », et remplacer par « *ce conflit et ces opérations (...)* ».

Le cinquième amendement est sur les invites, au quatrième tiret, enlever « *à reconnaître la Palestine comme un état à part entière* », et remplacer par « *à poursuivre tous les efforts diplomatiques pour une paix durable* ».

L'autre proposition, ce serait dans la même invite « (...) *Le Conseil fédéral à réaffirmer son soutien à l'initiative de Genève qui est une solution à deux états* ». Si la première modification était acceptée, c'est-à-dire « *à poursuivre tous les efforts diplomatiques pour une paix durable* », il y aurait une cinquième invite « (...) *Le Conseil fédéral à réaffirmer son soutien à l'initiative de Genève qui est une solution à deux états* ».

Nous allons voter le premier amendement qui modifie le titre « *Stop au massacre à Gaza !* » « *Pour une paix durable au Proche-Orient* ».

L'amendement est refusé par 18 non, 11 oui, 4 abstentions.

M. Colleoni : deuxième amendement, au premier paragraphe, enlever « (...) *une vengeance aveugle, irrationnelle et illimitée.* » et remplacer par « (...) *des conséquences humaines intolérables* ».

L'amendement est accepté par 28 oui, 0 non, 5 abstentions.

M. Colleoni : nous passons au troisième amendement au deuxième paragraphe, enlever : « (...) *les offensives israéliennes (...)* », et remplacer par « (...) *ce désastre a causé (...)* ».

L'amendement est refusé par 17 non, 10 oui, 6 abstentions.

M. Colleoni : nous passons au quatrième amendement. Au quatrième paragraphe, enlever « *De manière répétée et continue, des bombardements de l'armée israélienne ont visé des camps de réfugiés. (...)* », et remplacer par « *ce conflit et ces opérations (...)* ».

L'amendement est refusé par 18 non, 10 oui, 5 abstentions.

M. Colleoni : nous passons au vote du cinquième amendement, dans les invites, au quatrième tiret, enlever « *à reconnaître la Palestine comme un état à part entière* », et remplacer par « *à poursuivre tous les efforts diplomatiques pour une paix durable* ».

L'amendement est accepté par 23 oui, 3 non, 7 abstentions.

M. Colleoni : vu que cet amendement a été accepté, nous aurons une cinquième invite, qui sera : « (...) *Le Conseil fédéral à réaffirmer son soutien à l'initiative de Genève qui est une solution à deux états* ».

L'amendement est accepté par 21 oui, 4 non, 8 abstentions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

M. Colleoni : nous allons maintenant voter la résolution amendée.

« Stop au massacre à Gaza ! »

La guerre en Palestine continue de prendre des proportions graves avec de nombreuses atteintes aux droits humains depuis bientôt 1 an. Après l'attentat terroriste du Hamas le 7 octobre 2023 ayant fait 1170 victimes israéliennes, l'émotion suscitée par ce drame a entraîné des conséquences humaines intolérables.

En effet, les offensives israéliennes ont causé la perte de plus de 41'000 palestiniens dont 40% sont des enfants. De plus, toutes ces offensives vont à l'encontre du droit international et du droit humanitaire en empêchant l'accès aux soins, à l'eau et à l'alimentation ainsi qu'à l'arrivée de l'aide humanitaire.

Plus de 2 millions de personnes sont entassées dans les camps de l'UNRWA pensant trouver refuge pour eux et leur famille dans une surface 4 fois plus petite que Genève.

De manière répétée et continue, des bombardements de l'armée israélienne ont visé des camps de réfugiés. Ces opérations entrent en totale contradiction avec les directives de la Cour internationale de justice (CIJ) demandant aux autorités israéliennes d'arrêter son offensive sur les camps de réfugiés.

En tant que ville du Canton de Genève, capitale de la Paix et dépositaire des conventions de Genève, il est essentiel de se positionner dans ces moments de l'histoire et de condamner toute violation des droits humains.

Par ces motifs, le Conseil municipal

déclare :

- *S'opposer à une escalade de la violence en affirmant la nécessité immédiate d'un cessez-le-feu*
- *Exprimer sa sincère préoccupation à l'atteinte des droits humains palestiniens et à la santé des otages israéliens*

Au vu de ce qui précède, il demande au Conseil administratif de bien vouloir transmettre au Conseil d'Etat et au Conseil fédéral cette résolution et invite :

- *le Conseil d'Etat à se prononcer à l'aide d'un communiqué officiel sur la nécessité immédiate d'un cessez-le-feu*
- *le Conseil d'Etat à solliciter le Conseil fédéral afin qu'il s'adresse aux Autorités israéliennes et palestiniennes dans le but de les inviter à Genève pour établir de nouvelles négociations de paix*
- *l'Assemblée fédérale à réallouer le montant initial de 20 millions à l'UNRWA*
- *le Conseil fédéral à poursuivre tous les efforts diplomatiques pour une paix durable*
- *le Conseil fédéral à réaffirmer son soutien à l'initiative de Genève qui est une solution à deux états*

La résolution 116-2024 amendée est acceptée par 19 oui, 9 non, 5 abstentions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

Mme Moyard : juste une petite information que je ne voulais pas donner pendant votre débat, mais vous indiquer que cet été, le Conseil administratif a octroyé à l'UNRWA une aide d'urgence d'un montant de Fr. 20'000.--, comme il le fait sur un certain nombre de demandes urgentes en lien avec des conflits dans différents endroits du monde, pour le Soudan ou le Yémen, par exemple. Cela participe de la réflexion mais je ne voulais pas que cela interfère avec le débat.

RAPPORTS DE COMMISSION**8) DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS**

- a) **Délibération autorisant le Conseil administratif à conclure l'acte authentique en lien avec la mise en œuvre de la DD 111'039 en dérogation à la constitution d'un PLQ approuvant une cession au domaine public communal et la constitution de deux servitudes sur la parcelle 5603 de la commune de Lancy (chemin de la Caroline) (373-24.06) – Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire du 20 juin 2024 (Mme Nancy Ruerat)**

=====

Mme Ruerat présente le sujet : M. da Silva a présenté une délibération concernant les opérations foncières liées au projet de la tour St-Marc, situé sur la parcelle 5603. Ce projet prévoit une cession au domaine public communal ainsi que l'établissement de deux servitudes pour la Ville de Lancy.

Pour rappel, le projet de la tour St-Marc, qui a bénéficié d'une dérogation à un PLQ, se trouve à l'intersection de l'avenue du Bois-de-la-Chapelle et du chemin de la Caroline, dans une zone de développement 3.

Par ailleurs, une convention a été signée entre la Ville et les requérants de la paroisse, prévoyant notamment la création d'un éco-point. Cette initiative concerne la parcelle n°3012B, nouvellement créée, d'une superficie de 74 mètres carrés, qui sera cédée gratuitement à la Ville de Lancy. Elle sera intégrée au domaine public de la commune, permettant ainsi l'entretien et la pérennisation de l'éco-point par la commune.

L'acte prévoit également la constitution de deux servitudes. En faveur de la Ville de Lancy, une servitude de passage public d'une largeur de 3,50 mètres a été négociée. Les frais d'exploitation courants, tels que le nettoyage et le déneigement, seront à la charge de la Commune de Lancy, conformément aux accords établis.

De plus, une servitude de maintien et d'usage d'un éclairage public a été mise en place au bénéfice de la Commune. Tous les frais liés au maintien, à l'entretien et à la réparation de cet éclairage seront également à la charge de la Commune.

Il est donc nécessaire que le Conseil municipal approuve formellement cette délibération et autorise le Conseil administratif à conclure l'acte authentique.

La délibération autorisant le Conseil administratif à conclure l'acte authentique en lien avec la mise en œuvre de la DD 111'039 est acceptée à l'unanimité.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

M. Colleoni : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu la délibération du 25 juin 2020 par laquelle le Conseil municipal a autorisé le Conseil administratif à conclure certains actes authentiques afin notamment d'éviter de le surcharger avec des délibérations portant sur des objets qu'il avait déjà discutés et approuvés et qui ne nécessitaient pas l'ouverture d'un crédit spécifique ;

Vu le projet d'acte authentique dressé le 22.05.2024 par Me Vincent Bernasconi, notaire, objet de la présente délibération, au terme duquel la parcelle n°3012B à créer est cédée à la commune de Lancy pour être intégrée à son domaine public communal (dp 3727) ;

Vu que le projet d'acte authentique prévoit également la constitution, en faveur de la commune de Lancy, en charge de la parcelle n°5603, d'une servitude de passage public à pied, dont les frais d'aménagement et de renouvellement seront à la charge du fonds servant, tandis que les frais d'exploitation courants seront, quant à eux, à la charge de la commune de Lancy ;

Vu que le projet d'acte authentique prévoit encore la constitution, en faveur de la commune de Lancy, en charge de la parcelle n°5603, d'une servitude d'usage et maintien d'éclairage public dont les frais d'aménagement seront à la charge du fonds servant, alors que les frais d'exploitation courants et de renouvellement seront, quant à eux, à la charge de la commune de Lancy ;

Vu DD 111'039 délivrée le 21 octobre 2019 dans le cadre d'une dérogation à l'élaboration d'un PLQ en zone de développement 3 en application de l'article 2, al.2, let. c de la LGZD ;

Vu par ailleurs que cette opération foncière ne ressort pas d'un plan localisé de quartier adopté par le Conseil d'Etat et n'est pas couverte par la délibération du 25 juin 2020 susvisée ;

Que dans ces circonstances, il est nécessaire que le Conseil municipal approuve l'opération foncière précitée ;

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Vu l'article 30, alinea 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 20 juin 2024 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *D'approuver l'opération foncière suivante résultant de l'acte authentique dressé par Me Vincent Bernasconi portant sur la division – cession – constitution de servitudes, Paroisse de Saint-Marc – Onex – Petit-Lancy, parcelle 3012 de la commune de Lancy:*
 - *Cession au domaine public de la commune de Lancy de la parcelle n°3012B à créer, pour être incorporée au domaine public de la commune de Lancy (dp 3727) ;*
 - *Constitution, en faveur de la commune de Lancy, en charge de la parcelle n°5603, d'une servitude de passage public à pied, dont les frais d'aménagement et de renouvellement seront à la charge du fonds servant, tandis que les frais d'exploitation courants seront, quant à eux, à la charge de la commune de Lancy ;*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

- *Constitution, en faveur de la commune de Lancy, en charge de la parcelle n°5603, d'une servitude d'usage et maintien d'éclairage public dont les frais d'aménagement seront à la charge du fonds servant, alors que les frais d'exploitation courants et de renouvellement seront, quant à eux, à la charge de la commune de Lancy ;*
- 2. *D'autoriser en conséquence le Conseil administratif à conclure l'acte authentique concrétisant l'opération foncière précitée portant sur la division – cession – constitution de servitudes, Paroisse de Saint-Marc – Onex – Petit-Lancy, parcelle 3012 de la commune de Lancy.*

L'arrêté 373-24.06 est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.

b) Pataugeoire des Palettes – Rénovation de la pataugeoire, des collecteurs, des wc, création d'une buvette et aménagement d'un pumptrack – Crédit d'investissement (Fr. 1'402'000.--) (374-24.06) – Rapport de la Commission des sports du 21 août 2024 (Mme Anne Bonvin Bonfanti)

=====

Mme Bonvin Bonfanti présente le sujet : le chef de service effectue un bref historique de la pataugeoire des Palettes. Il rappelle que cette installation date des années soixante et explique qu'elle montre désormais des signes d'usure, notamment au niveau de sa machinerie. Il rappelle que jusqu'à présent, très peu de travaux ont été effectués, en dehors d'un changement de canalisations et de la mise en place d'une clôture pour sécuriser le plan d'eau, afin d'éviter les risques de noyade. Les pataugeoires rencontrent un fort engouement auprès de la population, surtout durant les épisodes de canicule. Le site est protégé et le Service des monuments et des sites a été consulté. Il a demandé que la forme de la pataugeoire et son caractère minéral soient maintenus. Le projet a été réalisé de concert avec le SE, le SAT et le SASL. Le SdSL a réalisé des sondages auprès de la maison de quartier, afin de demander à la population le type d'installations qu'elle souhaiterait voir mises en place, aussi bien en été que le reste de l'année.

M. Carnazzola explique que ces lieux seront accessibles aux personnes à mobilité réduite et qu'un monte-charge sera installé. Des travaux sont prévus au niveau des collecteurs et de la machinerie. Les wc et les locaux techniques seront rénovés et un wc destiné aux personnes à mobilité réduite sera installé. Les wc se situeront au même niveau que la pataugeoire et seront aussi utiles pour l'ensemble du parc, dont les terrains de streetworkout, de football et de basketball. Le projet prévoit aussi la création d'une zone de rencontre, avec des bancs et une buvette en bois qui sera exploitée en collaboration avec la maison de quartier Sous l'Étoile.

L'espace de rencontre comprendra des bancs, des tables et il sera possible d'y installer des tentes. Nouveauté : la mise à disposition d'un pumptrack (piste avec des bosses, formant un circuit, qui peut être utilisée par les vélos BMX, skateboards et trottinettes) pour la mauvaise saison, qui pourra être déplacé ailleurs durant l'été. Les matériaux seront choisis de manière à empêcher les nuisances sonores.

La rénovation de la pataugeoire, les aménagements extérieurs, la création d'une buvette et du cheminement s'élèvent à Fr. 1'402'000.-- TTC. Un montant de Fr. 1,5 million est inscrit au budget des investissements. L'objectif est d'ouvrir la nouvelle pataugeoire en mai 2025.

Un commissaire aimerait savoir si la buvette restera ouverte pendant la période hivernale. On le lui confirme et précise qu'elle pourra aussi être utilisée pour des anniversaires, puisqu'il s'agit d'une buvette équipée et fermée.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

Concernant l'usage de la pataugeoire en hiver, il est précisé qu'une patinoire n'est pas souhaitée et qu'une expérience il y a une dizaine d'années n'avait pas rencontré un franc succès.

À l'unanimité, le crédit d'investissement pour la rénovation de la pataugeoire des Palettes, des collecteurs, des wc, la création d'une buvette et l'aménagement d'un pumptrack, à hauteur de Fr. 1'402'000.--, est accepté.

M. Yilmaz : le groupe socialiste souhaite remercier le service des sports, le Conseil administratif ainsi que tous les services ayant travaillé sur ce dossier. Nous souhaitons également exprimer notre enthousiasme pour l'initiative visant à aménager la pataugeoire durant la période hivernale. Nous accueillons avec plaisir l'installation d'un pumptrack accessible à toutes et tous.

Le groupe socialiste regrette toutefois que le projet retenu diffère du choix majoritaire exprimé lors de la concertation collective. Bien que nous comprenions les préoccupations du service des sports et du Conseil administratif, et que nous ne remettons aucunement en cause leur expertise, un décalage pourrait être perçu entre la volonté des habitants et le projet en vigueur. À l'avenir, nous recommandons qu'un cadre clair soit donné à la concertation collective afin de ne pas susciter des attentes irréalistes.

Nous tenons à vous remercier à nouveau pour votre travail et réitérons notre soutien à l'ensemble du projet.

M. Vogel : j'aimerais montrer que les Verts ne sont pas que des « neinseiger », on pourrait le croire des fois.

Je voudrais rapidement faire savoir à l'assemblée que les Vertes et les Verts de Lancy soutiennent pleinement ce projet. En effet, ce projet a tout pour nous plaire : le respect du patrimoine comme de l'environnement, la promotion du lien social, l'encouragement du mouvement et le respect du budget.

Nous saluons le fait que la configuration générale du lieu sera maintenue et que la végétation sera préservée. Nous saluons également le fait que des aménagements adaptés sont prévus pour les personnes en situation de handicap. Nous saluons le fait qu'une buvette permettra de multiplier les usages et les usagers et ainsi encourager les rencontres. Nous saluons aussi le fait que l'endroit sera dorénavant propice à des activités en toutes saisons. En particulier, nous saluons le choix de la complémentarité entre la structure de la pataugeoire et l'installation d'un pumptrack hors de la période estivale.

Vous savez que les roues et les roulettes sont chères aux Verts et aux Vertes.

Enfin, nous saluons le fait que le plan financier n'excédera pas le montant de Fr. 1,5 millions prévus au budget.

Nous aimerions simplement porter encore une fois à votre attention notre préoccupation concernant la possibilité d'offrir une couverture par exemple par un voilage, qui puisse réduire à la fois l'excès de rayonnement solaire et l'excès de nuisances sonores. Ainsi pour les Verts de Lancy, le crédit d'investissement proposé permettra bien d'agir sur les dimensions sociale, sanitaire et environnementale. En conséquence, nous vous invitons tous, conseillères et conseillers municipaux présents, à soutenir également la proposition qui nous est soumise.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

M. Colleoni : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu la nécessité de procéder à la rénovation de la pataugeoire des Palettes, ainsi que des installations techniques ;

Vu l'opportunité de réaliser des équipements modulables/démontables pouvant être utilisés également en automne et en hiver ;

Vu qu'il est prévu, dans les travaux envisagés, la réfection des collecteurs d'eaux pluviales et usées, et des WC ;

Vu qu'il est également prévu, lors de ces travaux, la création d'une buvette ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, alinea 1, lettre e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la commission des sports, séance du 21 août 2024 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 1'402'000.—, destiné la rénovation de la pataugeoire des Palettes, située à proximité de l'école des Palettes, avenue des Communes-Réunies 60, réfection des collecteurs d'eaux pluviales et usées, des WC, ainsi que la création d'une buvette ;*
2. *de comptabiliser les dépenses dans le compte d'investissement, sous la rubrique 2170.50400, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 2170.14040 ;*
3. *d'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2025, sous la rubrique 2170.33004 ;*

L'arrêté 374-24.06 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

* * * * *

M. Colleoni : comme à l'habitude, les rapports de commission en information ne sont pas lus.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024**RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)****9) COMMISSION DES SPORTS – SEANCE DU 5 JUIN 2024 –
RAPPORTEUR : M. MAURO MARTELLA**

a) Présentation de l'Ippon Karaté Club Tivoli
=====

M. Longagna, fondateur de l'Ippon Karaté Club et professeur de sport au collège de Staël, a été reçu par la commune il y a 15 ans pour un audit des clubs d'arts martiaux. Depuis sa création en 1992, le club a évolué pour devenir l'un des 10 points de soutien en Suisse pour le karaté de compétition, avec M. Longagna reconnu entraîneur par SwissOlympics.

Développement et Philosophie

Le club a commencé avec un seul moniteur et 15 élèves et offre maintenant 15 entraînements hebdomadaires. Il compte 2 experts, 10 moniteurs actifs, et environ 150 élèves par an. La politique du club est d'offrir une formation gratuite en compétition, avec la devise « pratiquer ce sport individuel avec un esprit d'équipe », visant à ne laisser personne au bord du chemin.

Succès et Reconnaissance

Le club a remporté 38 médailles d'or lors des derniers championnats genevois, témoignant de son succès et de son impact significatif dans le monde du karaté.

Support financier et Logistique

L'Ippon Karaté Club prend en charge les inscriptions aux tournois, les déplacements, et les hébergements, facilitant ainsi la participation active des membres aux événements nationaux.

Promo Tours

Le club a récemment remporté un tournoi à Bienne avec 22 médailles d'or, démontrant son succès auprès des jeunes karatékas.

Swiss League

L'Ippon Karaté Club est reconnu par la FSK et se distingue des clubs autonomes en participant régulièrement aux compétitions officielles.

Reconnaissance des Grades

Les ceintures noires du club sont officiellement reconnues par la FSK, et il organise deux passages de grades pour les ceintures marrons.

Détection de Talents

Le club participe aux tests de SwissOlympics, permettant à ses membres talentueux d'intégrer l'équipe nationale et de bénéficier de subventions du Fonds du sport.

Participation Internationale

Sous la direction de M. Longagna, le club participe à des tournois internationaux pour accumuler des points et se qualifier pour les championnats d'Europe ou du monde.

Financement

Les cotisations des membres (~Fr. 70'000.--) financent en partie les compétitions, mais cela soulève des questions d'équité.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024**Subventions**

Jeunesse+Sports contribue à hauteur de Fr. 10'000.--, principalement pour les moniteurs. La ville de Lancy offre Fr. 5'000.-- et la gratuité des locaux.

Formation

Les cours sont donnés par un professeur principal et un assistant en formation, avec une rémunération pour l'assistant.

Installations

Le club utilise l'école de Tivoli mais rencontre des difficultés de cohabitation et d'espace.

Soutien aux Compétiteurs

Malgré le quasi-bénévolat des cadres, le club soutient une augmentation des compétiteurs et des coûts associés (transport, hébergement).

Recherche de financements

Des efforts sont faits pour trouver de nouveaux financements, y compris une commission de sponsoring par les parents.

Projets futurs

La ville envisage de relocaliser le club avec une salle dédiée, permettant une offre élargie.

M. Longagna envisage de réduire son travail à l'école pour se consacrer davantage au club, mais cela nécessiterait une compensation financière.

b) Divers

=====

Mme Gachet annonce la super finale du ZZ Lancy, le samedi 8 juin à 13h30 au Sapay. Les femmes défendent leur titre.

Mme Gachet annonce également, le même jour, la Pool Party, avec l'initiation à la plongée sous-marine et des démonstrations de sauvetage. M. Carnazzola ajoute qu'il y aura aussi de l'aqua-roller, de l'airloop, de l'aqua fitness et de la boxe en piscine. Il annonce également la Fête romande de gymnastique, qui aura lieu ce weekend et le weekend prochain.

M. Bonvin annonce de son côté la finale de la Coupe genevoise au stade de Lancy-Florimont, également le samedi 8 juin.

**10) COMMISSION SOCIALE ET PETITE ENFANCE – SEANCE DU 17 JUIN 2024 –
RAPPORTEUR : M. THIERRY DEROBERT****a) Club des aînés**

=====

Avant d'accueillir les auditionnés, une introduction est faite concernant le courrier adressé à Mme Moyard, copié à des figures clés de la municipalité, exposant leurs griefs. L'objectif est d'explorer ces griefs, jugés sérieux, tout en limitant les discussions aux attributions du Conseil

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

municipal. Les commissaires recevront les réponses à leurs interrogations et Mme Moyard aura l'opportunité de répondre ensuite.

La subvention allouée au club a été mentionnée, démontrant une augmentation progressive depuis 2012 jusqu'à Fr. 40'000.-- en 2020, avec une demande d'augmentation non spécifiée pour maintenir certaines activités. Il est également précisé que le Club des aînés n'a pas encore de contrat de prestations, bien qu'il soit en projet, et que les autres associations bénéficient déjà ou bénéficieront de tels contrats selon la nature et le montant des subventions perçues.

Une subvention en nature a été accordée au club avec la mise à disposition d'un local, mais des problèmes de gestion et de régulation sont évoqués, notamment le manque de remise de comptes de la part du club. Mme Moyard affirme qu'aucune association n'a refusé de signer un contrat lorsque la commune l'a demandé.

En outre, le local utilisé pour des activités comme les lotos est mentionné, ainsi que le fait que le Club des aînés n'a pas de responsable d'activités dans un autre local au Grand-Lancy, ce qui pose un problème pour les membres locaux souhaitant des activités.

Mme Moyard souligne l'importance de la transparence et du respect dans les communications entre le club et les autorités municipales, révélant qu'un couple de membres a démissionné du club en raison du ton utilisé dans la correspondance adressée à la Maire, appelant à un respect envers les élus. Cette situation complexe soulève des questions sur la gestion, les subventions, et les relations entre le club et la municipalité, démontrant la nécessité d'une structuration et d'une clarification continue.

Les personnes auditionnées sont Mme Vernez, secrétaire, Mme Borel, trésorière, M. Durussel, vice-président, responsable du club-house, et M. Borel, président du Club des aînés.

Le président de la commission a ouvert la discussion en soulignant que les membres du comité du Club des aînés étaient invités à discuter de leurs préoccupations, tout en respectant les règles du débat municipal et en excluant la magistrature de l'audition pour éviter les conflits.

Durant la séance, des éclaircissements ont été demandés sur plusieurs points, notamment la situation des locaux du club, la gestion de la subvention et la proposition d'un contrat de prestations. M. Borel, représentant le club, a exprimé des préoccupations relatives à l'utilisation des locaux, indiquant que le local au Grand-Lancy était fermé faute de bénévoles et que celui du Petit-Lancy n'était pas utilisé par les aînés du Grand-Lancy en raison de l'absence de transport adapté.

Il a été révélé que le club reçoit une subvention nette d'environ Fr. 38'000.-- après déductions, bien que la subvention nominale soit de Fr. 40'000.--. Le comité a manifesté des réserves quant à l'obligation d'établir un contrat de prestations, percevant cela comme une imposition de règles strictes par la commune. Toutefois, la discussion a révélé une ouverture à recevoir une proposition formelle de contrat de la part de la commune.

Des inquiétudes ont été soulevées concernant la sécurité des locaux, notamment une mauvaise allocation des locaux qui pourrait devenir un problème de sécurité en cas de capacité excédant 80 personnes. La commune a été encouragée à résoudre ces problèmes pour garantir une utilisation sécurisée des espaces par les aînés. En outre, il a été discuté de la pertinence d'un contrat de prestations comme moyen d'assurer que les fonds publics soient utilisés de manière appropriée et transparente.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

Le club a également fait face à des défis organisationnels, comme en témoigne la fermeture soudaine du local pour travaux, ce qui a perturbé les activités régulières et affecté négativement les membres âgés du club. Le manque de prévision et de communication de la part de la commune a été critiqué, tout comme la nécessité d'une gestion plus sensible et adaptée aux besoins des membres âgés.

En réponse aux préoccupations financières, il a été mentionné que le club fonctionnait grâce à des revenus divers, y compris les cotisations des membres et les bénéfices des activités organisées. Cependant, une augmentation de la subvention a été suggérée pour aider à couvrir les coûts croissants et à maintenir le niveau des activités sans compromettre la qualité ou la fréquence.

La discussion a également abordé l'utilisation des locaux pour des événements privés, soulevant des questions sur les limites de l'utilisation des espaces subventionnés et la nécessité de clarifier les règles dans le cadre d'un contrat de prestations. Cette séance a mis en lumière les défis complexes de la gestion des associations subventionnées et l'importance de la collaboration et de la communication entre les clubs de seniors et les autorités municipales pour assurer le bien-être et la sécurité des membres.

Le Président remercie alors les membres du comité de s'être déplacés, dans un temps rapide, et les libère.

Mme Moyard, revient ensuite sur plusieurs problématiques concernant le Club des aînés, notamment la nécessité de conclure un contrat de prestations, à laquelle le club semblait initialement réticent mais montre désormais une ouverture. Elle a souligné une augmentation notable de la subvention au club, tout en exprimant des préoccupations quant à l'insuffisance des détails financiers fournis par le club pour justifier cette augmentation, notant l'absence de réception des comptes 2023 malgré plusieurs relances.

Mme Moyard a également évoqué le manque de transparence dans les coûts et les activités financées par la subvention, notamment les dépenses liées aux courses organisées par le club, dont la gestion semble inefficace. Elle a remis en question la gestion financière, citant des termes comme « caisse noire » utilisés lors des discussions précédentes et a indiqué que le club-house, financé séparément des activités principales, était autosuffisant.

Elle a également mentionné des problèmes logistiques avec le local utilisé par le club, situé au Petit-Lancy, inapproprié et potentiellement dangereux en raison de son statut de dépôt. Les travaux de mise aux normes ont été retardés par des complications avec le propriétaire et la gestion de l'immeuble, causant des retards significatifs et des risques de sécurité. Elle a regretté la réponse du club refusant d'utiliser un autre local proposé, malgré les suggestions de transports facilitant l'accès.

Mme Moyard a souligné des défis dans la collaboration avec le club, notamment en ce qui concerne la gestion et la répartition des activités sur le territoire, et a exprimé des préoccupations concernant le respect des normes de sécurité et la coopération dans la gestion des subventions et des espaces communautaires.

Dans l'ensemble, la séance a mis en lumière les tensions entre la nécessité d'une gestion transparente et efficiente des fonds publics et les résistances du club face aux changements proposés par la commune, illustrant les défis de gouvernance dans les interactions entre les administrations publiques et les associations locales.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024**b) Désignation d'un représentant du Conseil municipal à la maison de quartier sous l'Etoile et au contrat de quartier Palettes-Bachet**
=====

Le point est reporté à la commission suivante par manque de candidature MCG. Les autres partis sont priés de consulter leurs membres pour pallier la vacance.

11) COMMISSION CONJOINTE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES TRAVAUX – SEANCE DU 18 JUIN 2024 – RAPPORTEURE : MME NANCY RUERAT
=====**a) Stratégie de déploiement des réseaux thermiques structurants à Lancy**
=====**Objectifs énergétiques cantonaux et cadre légal**

Lors de la présentation, M. Petitjean a expliqué les enjeux liés aux réseaux thermiques structurants (RTS) à Lancy, en soulignant l'importance de la transition vers des énergies renouvelables pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Il a mis en lumière les objectifs et les actions du canton de Genève en matière de politique énergétique, il a aussi insisté sur la nécessité de consommer moins et mieux en matière d'énergie.

Les indices de dépenses de chaleur (IDC) et des seuils à respecter pour les bâtiments, ainsi que des incitations à la rénovation énergétique ont été abordés ; le dépassement significatif a été fixé à 800 Mj/m², ainsi que l'accord historique conclu pour promouvoir les rénovations énergétiques et les subventions associées.

Les solutions évoquées et mises en place pour favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables sont les réseaux thermiques structurants (RTS) comme GeniTerre ou GeniLac, les réseaux thermiques non-structurants (RTNS) et les solutions décentralisées comme les pompes à chaleur.

Dans le contexte de la ville de Lancy, les déploiements des RTS actuels et futurs ont été expliqués, soulignant les efforts pour atteindre une alimentation en énergies renouvelables de 80%.

Les travaux en cours et les prochaines échéances ont également été discutés, mettant en avant la coordination entre les différents acteurs pour le raccordement au réseau thermique.

De multiples questions ont été posées par les commissaires concernant notamment les seuils de l'IDC, les impacts financiers pour les SIG, les travaux de circulation, l'information des propriétaires privés et les sources d'énergie pour la région de Marignac.

Les réponses apportées mettent en lumière la planification progressive des travaux et des changements attendus dans les infrastructures énergétiques à Lancy.

En résumé, le texte souligne les efforts et les initiatives mises en place pour favoriser la transition vers des énergies renouvelables et la réduction de la consommation d'énergie à Lancy et dans le canton de Genève.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

Mise en œuvre sur le territoire lancéen et prochaines échéances

Mme Da Canal a présenté une carte de Lancy, mettant en évidence des zones déjà concernées par les réseaux thermiques (RTS), qui sont plus nombreuses que dans d'autres communes.

Elle a montré également les RTS existants et souligne que Lancy est partiellement touchée par les déploiements prévus pour 2030 et 2050, on y perçoit un début du réseau Geniterre au Sud et Genilac au Nord.

Actuellement, environ 50% de l'énergie utilisée est renouvelable, avec un objectif d'atteindre 80% d'ici 2030.

Lancy bénéficie d'une infrastructure déjà en place, appelée « autoroute de la chaleur », et des travaux de raccordement sont planifiés, il s'agit du chantier du réseau principal qui traverse le chemin des Rambossons et l'avenue Eugène-Lance et permettra la liaison entre Lancy, la route de Base et Carouge jusqu'à Champel.

L'objectif sera de raccorder la majorité des bâtiments tout au long de ce tracé, en une seule fois lors des prochains travaux.

Une stratégie de collaboration a été établie avec divers intervenants, tels que les SIG, Swisscom et la Ville de Lancy pour coordonner les travaux.

Raccordement des bâtiments du patrimoine de la Ville de Lancy et coordination interservices

Le service des travaux et de l'énergie (STE) de la Ville de Lancy travaille en coordination avec le service de l'aménagement du territoire pour remplacer les chaudières des bâtiments du patrimoine de la ville.

En effet, plus de 70% du parc immobilier de Lancy est actuellement alimenté en gaz et en mazout, mais la transition vers les énergies renouvelables est une priorité, conformément au Plan climat de la ville.

Le STE a utilisé des fonds de la Confédération pour des études de faisabilité pour les chaudières antérieures à 2014, il a analysé plus de 100 bâtiments publics, dont 21 bâtiments nécessitent une rénovation importante.

Des projets pour les écoles des Palettes, En Sauvy, Tivoli et la piscine de Marignac sont en cours, avec des contrats signés et des travaux prévus pour les prochaines années.

Une coordination interservices a été mise en place pour gérer le déploiement des RTS à Lancy, en cherchant à réduire les coûts, à améliorer les services et le cadre de vie, et 21 projets sont en cours d'élaboration.

Pour apporter quelques éléments de précision, il existe trois échelles d'enjeux : l'échelle lancéenne de planification stratégique, le déploiement dans les quartiers, pouvant avoir un impact sur les espaces publics et le raccordement des bâtiments.

Des sites comme le Lancy Tennis Club, le stade Florimont et les Fraisiers ont été abordés et sont prévus d'être reliés au CAD.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

Le rôle du STE est d'étudier différentes solutions énergétiques pour limiter les coûts.

La transition énergétique vers des sources renouvelables est un objectif majeur, malgré les défis techniques et financiers.

En résumé, le STE de la Ville de Lancy travaille sur la transition énergétique des bâtiments du patrimoine en coordonnant les projets de remplacement des chaudières et de raccordement aux RTS.

b) Divers

=====

Un commissaire a demandé l'installation de barrières de protection pour le tram entre l'école En Sauvvy et le tennis, similaires à celles de l'espace Palettes.

Ces barrières visent à encourager les piétons à utiliser les passages, mais il est précisé qu'il est interdit d'installer des passages-piétons sur les voies de tram, qui suivent les mêmes règles que celles des CFF. Les aménagements dépendent du plan de marquage PAP de la Confédération et de l'Office cantonal des transports (OCT).

Concernant la lutte contre les îlots de chaleur, un commissaire a suggéré d'installer des protections provisoires sur les aires de jeu, notamment près de la gare du Bachet.

M. Bonfanti a répondu que toutes les aires de jeu seront concernées à terme, mais que les mesures seront mises en œuvre par phases en raison de contraintes de ressources humaines, et que leur avancement dépendra également du vote du budget.

12) COMMISSION DES FINANCES, OUVERTE à L'ENSEMBLE DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 19 JUIN 2024 –RAPPORTEUR : M. SERHAT YILMAZ

a) Présentation de la mission de l'ACG et du SIACG

=====

Cette présentation a permis notamment d'éclaircir quelques questionnements concernant le budget du SIACG.

M. Diserens explique que le SIACG est organisé en lien avec l'Association des communes genevoises (ACG), une entité publique depuis 2011, qui regroupe et représente les 45 communes genevoises. L'ACG gère plusieurs entités intercommunales, dont le SIACG, chargé de fournir des services informatiques aux communes, avec une approche mutualisée pour répondre à leurs besoins. Le SIACG a évolué pour s'adapter à la numérisation croissante, ce qui a entraîné une hausse de son budget et des cotisations communales.

En 2020, les magistrats et exécutifs des communes ont souhaité repenser la mission du SIACG en prenant en compte l'évolution technologique. Un plan directeur a été élaboré pour orienter son développement sur cinq ans, avec une attention particulière à la numérisation des services et la « sobriété numérique ».

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

Le SIACG est gouverné par un conseil intercommunal et un comité de 9 membres. Il dispose également de plusieurs commissions techniques et d'utilisateurs pour coordonner ses actions avec les communes. L'organisation a internalisé des compétences juridiques, notamment pour gérer les appels d'offres et garantir la sécurité des données, conformément à la Loi sur la protection des données.

En termes de sécurité, le SIACG collabore avec plusieurs partenaires et a mis en place un système complet de protection et de gestion des incidents de cybersécurité, incluant des tests de phishing et la gestion des spams. Le réseau est protégé par des pare-feux et des centres de données redondants.

Le budget du SIACG est calculé en tenant compte des coûts locaux des dispositifs IT. Actuellement, le ratio de dépenses pour l'informatique est de 1,7%, avec des objectifs d'augmentation pour répondre aux besoins futurs. Les cotisations des communes sont basées sur divers critères, notamment les salaires de la petite enfance et le nombre de comptes utilisateurs, avec des ajustements prévus pour 2026-2027.

Un commissaire a questionné le coût par utilisateur et s'il concerne uniquement les outils collaboratifs. M. Burri a précisé que certains outils sont collaboratifs, d'autres non, et a donné l'exemple du personnel de la petite enfance qui accède à divers dossiers et à la gestion financière via ces comptes.

Le président a répondu que le calcul de cotisation est basé sur des critères comme les comptes utilisateurs, les salaires, et le nombre de personnes, mais pas sur la consommation informatique d'un collaborateur spécifique. Un commissaire a insisté sur l'importance de prendre en compte les futurs projets pouvant entraîner des coûts supplémentaires.

Le groupe a également discuté de la difficulté d'adapter les cotisations en fonction des besoins de chaque commune, en particulier pour les petites communes moins équipées en informatique par rapport aux grandes comme Lancy. Un exemple d'outil introduit était Franic, un logiciel utilisé pour la gestion des amendes, mais la cotisation n'a pas été modifiée pour autant.

La mutualisation des licences avec la ville ou le canton a été abordée par un ou une commissaire, mais il a été expliqué que cela limiterait la flexibilité du SIACG dans le choix des contrats.

Un commissaire a demandé une liste des prestations informatiques offertes aux communes, incluant des outils comme la gestion électronique des documents (GED) et les logiciels RH. Il a été répondu qu'un catalogue existe et que 14 communes utilisent déjà la GED, mais que son implantation nécessite des ressources internes et du SIACG. Concernant les logiciels RH, il est mentionné qu'un appel d'offres a été lancé en partenariat avec plusieurs communes.

Enfin, la discussion a porté sur la diversité des outils disponibles, les 60 produits fournis par le SIACG, et l'importance de la solidarité intercommunale dans la répartition des coûts. Un ou une commissaire a conclu que la tarification ne se fait pas à la consommation, mais plutôt sur une base commune pour toutes les communes participantes.

Un commissaire a demandé le nombre d'utilisateurs à Lancy et si un utilisateur représente toujours une personne. Il a été répondu qu'il y a environ 730 utilisateurs, chacun représentant une personne avec une adresse électronique, et environ 400 postes informatiques. Certains employés utilisent des téléphones pour recevoir des courriels, et chaque nouveau collaborateur a une adresse électronique. Les boîtes de partage ne sont pas comptées.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

Un commissaire a voulu savoir si la commune paie pour ces 730 utilisateurs, et il a été confirmé que oui, même si ce nombre varie avec les saisonniers et temps partiels. Les licences sont entièrement payées, quel que soit le taux de travail. Un commissaire a demandé si des ajustements sont faits pour les utilisateurs ne travaillant plus. Il a été répondu que les RH informent des départs et arrivées, et les comptes sont mis à jour. Les licences logicielles peuvent être réattribuées si un collaborateur quitte la commune.

Il a été aussi évoqué que les petites communes sollicitent moins souvent le SIACG que les grandes, car elles utilisent moins d'outils. Cependant, le SIACG intervient physiquement pour certaines prestations dans les grandes communes, notamment pour les questions de comptabilité ou de salaires.

Concernant la Gestion électronique des documents (GED), il a été confirmé qu'elle est déjà utilisée à Lancy pour les factures et la dématérialisation, et que 14 communes l'utilisent. Certaines communes rejoindront ce système entre 2025 et 2027. Ce projet est important et nécessite une mise en œuvre sur plusieurs mois, avec une forte implication administrative.

Un commissaire a souligné l'importance de la digitalisation pour gagner du temps et prévenir des sinistres, et il a été mentionné que Lancy a déjà numérisé ses registres d'état civil.

Enfin, il a été noté que le SIACG prévoit de renforcer son soutien aux communes dans l'implémentation de la GED avec une équipe dédiée.

b) Présentation du rôle du pôle informatique de la commune et des outils informatiques

=====

M. Nunez présente l'équipe informatique de la commune et leur travail quotidien, illustré par une vidéo. Il remercie ses collègues pour leur participation à cet exercice. Un commissaire exprime sa déception quant au manque de données chiffrées fournies par l'ACG, tandis qu'un autre commissaire salue l'efficacité de l'équipe informatique, qui gère 700 personnes. M. Nunez explique que son équipe est polyvalente et utilise un système de ticketing pour gérer les incidents, avec plus de 1'100 tickets émis depuis janvier.

Le débat porte ensuite sur la téléphonie fixe, qu'un commissaire juge obsolète face à des alternatives comme Teams. M. Nunez évoque la possibilité de supprimer les téléphones fixes pour passer à des solutions comme Avaya. Mme Gachet explique que la gestion des imprimantes a été optimisée avec un système de badges, et que la téléphonie est en cours de révision.

Un commissaire mentionne que certaines machines ne pourront pas passer à Windows 11. M. Nunez confirme qu'un inventaire des machines est en cours et qu'un budget est prévu pour remplacer environ 220 postes d'ici 2025, en raison des exigences de Microsoft.

La discussion aborde ensuite la gestion des serveurs (gérés par le SIACG), la centralisation des imprimantes pour plus d'efficacité, et le recyclage des anciens postes informatiques. M. Nunez précise que le service environnement gère le recyclage après destruction des disques durs. Enfin, des questions sur les achats d'équipement informatique et les appels d'offres sont soulevées, avec des précisions sur la gestion des contrats pour les ordinateurs et imprimantes.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024**13) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 20 JUIN 2024 –
RAPPORTEURE : MME NANCY RUERAT**

a) Restitution de la concertation rdc de Surville
=====

M. Da Silva a ouvert la séance en précisant que l'objectif principal était de restituer l'étude programmatique des équipements et activités de rez-de-chaussée dans le quartier de Surville.

Cette étude a été réalisée en parallèle avec l'élaboration d'une stratégie d'activation des rez-de-chaussée, visant à aligner la programmation avec la politique communale.

Cette dernière promeut la ville des courtes distances, favorisant des activités sociales et solidaires, ainsi que le lien social.

Le plan localisé de quartier (PLQ) en vigueur prévoit 20 000 m² de surface brute de plancher, mais n'a pas encore été étudié en termes d'animation commerciale.

Bien que les premiers travaux aient déjà commencé, l'étude est encore pertinente car le développement du quartier s'étendra sur une dizaine d'années.

M. Da Silva a présenté un plan du secteur, mettant en évidence un front urbain au nord, peu actif et perçu négativement par la population, mais bénéficiant d'une bonne desserte en transports en commun.

Au sud, la promenade Nicolas-Bouvier a été aménagée pour favoriser la mobilité douce, contrastant avec le front nord.

L'étude, principalement menée en 2023, a inclus plusieurs moments clés : un atelier avec le service technique de la Ville de Lancy, une réunion avec les développeurs en août, et un atelier avec la population des bâtiments déjà livrés et des quartiers voisins.

La séance de restitution publique a eu lieu en janvier 2024.

Un diagnostic a été réalisé en utilisant une méthode de vision transfrontalière territoriale, qui consiste à analyser ce qui se trouve à 5, 10 et 15 minutes à pied du centre du quartier, afin d'identifier les manques et les besoins prioritaires.

Les ateliers ont permis de produire un guide d'affectation des rez-de-chaussée pour les promoteurs, en intégrant les aménagements extérieurs et les espaces libres qui peuvent dynamiser les activités.

Le programme se divise en deux catégories : les équipements publics (crèche, groupe parascolaire, espace de quartier) et les activités commerciales (services à la personne, restauration, etc.).

L'accent est également mis sur la nature et la biodiversité. La répartition des activités n'est pas figée, mais se veut flexible pour s'adapter aux opportunités qui se présenteront au fil du développement du quartier.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

La distribution des activités a été décidée en fonction des flux de mobilité, avec un front nord actif pour les services et un quartier de vie au sud, comprenant des commerces de proximité et des équipements publics. Un plan de synthèse sera bientôt disponible sur le site de Lancy.

M. Da Silva a également abordé la feuille de route, qui détaille la mise en œuvre des priorités. Les priorités sont classées en trois niveaux : urgent (1 à 2 ans), moyen (5 ans) et moyen-long terme (10 ans). M. Da Silva a mentionné les activités déjà mises en place pour les 120 logements livrés, ainsi que les projections pour le parc Chuit de Lancy.

Suite à différentes questions des commissaires, M. Da Silva a précisé que les opérateurs impliqués sont du Comptoir immobilier, de Constructions Perret, et de Marconi Investment SA, bras immobilier de Rolex.

En outre, des activités commerciales prioritaires ont été identifiées, telles qu'une boulangerie, un café, une librairie et une pharmacie.

M. Bonfanti a ajouté que la commune ne contraint pas les promoteurs, mais les aide à choisir en fonction des attentes de la population et a mentionné que la commune travaille à l'acquisition de droits à bâtir pour répondre aux besoins socioculturels de la population.

Pour conclure, la concertation sur le rez-de-chaussée de Surville a mis en lumière une approche collaborative et intégrée pour le développement du quartier tout en répondant aux besoins des habitants.

La mise en œuvre des priorités définies dans la feuille de route sera cruciale pour assurer le succès de ce projet à long terme.

b) Présentation de la stratégie rez-de-chaussée actifs

La stratégie de rez-de-chaussée actifs, présentée par M. Davy, est un outil d'analyse interne au SAT visant à formuler des recommandations pour le Conseil administratif.

L'objectif est de guider l'approche des promoteurs et des propriétaires afin de diffuser la dynamique observée à Surville dans d'autres secteurs.

Le but principal est de faciliter l'installation de commerces dans des locaux souvent jugés trop chers, tout en améliorant la rentabilité des commerces existants, confrontés à des changements dans les modes de consommation.

La stratégie valorise également l'expérience de participation à Surville, en tirant des enseignements pour les appliquer à d'autres quartiers.

Les rez-de-chaussée actifs englobent les commerces et les services publics. L'idée est de créer une diversité d'interactions sur les façades des bâtiments pour animer les quartiers et renforcer la cohésion sociale.

Certaines activités sont plus alignées avec les objectifs environnementaux et de transition vers la ville du quart d'heure. La stratégie s'intègre avec des documents comme le PDCom et la stratégie Lancy 2030, ainsi que des motions en faveur du commerce de proximité.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

La stratégie propose une grille d'analyse basée sur deux critères principaux : la temporalité de la zone (planification, développement, ou réalisé) et la maîtrise foncière. La capacité d'agir de l'administration varie selon ces temporalités.

La combinaison de ces critères a généré neuf situations théoriques qui aident à identifier les leviers d'action.

M. Davy a fait un inventaire des outils à la disposition de l'administration, tels que les plans localisés de quartier (PLQ), les conventions et les incitations pour des loyers favorables.

Des outils opérationnels, comme les régies de quartier, et des outils programmatiques, comme l'étude de Surville ont été également mentionnés.

La stratégie offre des scénarios d'action et identifie les outils les plus pertinents selon les contextes, notamment en matière de planification et de maîtrise foncière.

L'objectif est d'intégrer les divers objectifs communaux et de formuler des recommandations adaptées.

Pour conclure, la stratégie de rez-de-chaussée actifs propose une approche structurée pour animer les espaces commerciaux en tenant compte des besoins locaux.

Elle cherche à établir une coopération entre la commune et les acteurs privés, en favorisant des activités qui renforcent la vie de quartier et répondent aux exigences contemporaines.

c) Divers

=====

Un commissaire a abordé le projet concernant la régulation de la vitesse dans le canton, présenté en janvier, et a questionné sur le calendrier concernant le déploiement des signalisations et la réduction prévue des vitesses sur les routes.

M. Bonfanti a indiqué qu'il n'avait pas d'informations à ce sujet, mais qu'il se renseignerait pour la prochaine séance.

**14) COMMISSION SOCIALE ET PETITE ENFANCE – SEANCE DU 20 JUIN 2024 –
RAPPORTEUR : M. SMULT KOUAME**

a) Nomination pour la maison de quartier Sous l'Etoile et contrat de quartier Palettes-Bachet

=====

Contrat de quartier Bachet-Palettes : Élection de M. Kouamé par acclamation

Maison de quartier Sous l'Etoile: Élection de Mme Equey par acclamation.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024**b) L'intendance dans les EVEP lancéens : état des lieux et perspectives**

=====

Mme Moyard en préambule informe que la présentation de ce soir portera sur les avancées des travaux de sujets importants liés au service de la petite enfance. Le point d'orgue réside dans la clarification des cahiers des charges des collaborateurs ainsi que la libération de ce personnel de leur actuel tâche d'intendance en engageant du personnel supplémentaire dédié exclusivement à cela, d'où la nécessité de soumettre des travaux budgétaires aux conseillers municipaux à l'automne.

La présentation de Mme Rufener rappelle l'objectif de l'étude dont les objectifs sont l'identification des postes en intendance afin de répondre au mieux aux exigences syndicales. En second lieu, elle expose la méthodologie utilisée qui s'est appuyée sur des recommandations et besoins des responsables d'équipe qui fait suite aux échanges avec le secrétariat du SPE, le personnel éducatif ainsi que le personnel d'intendance.

Le périmètre de l'intendance, les exemples des tâches hors cahiers de charge accomplis par les équipes ont été établis pour mener à des observations qui montrent des besoins différents d'une structure à l'autre selon la taille et les prestations proposées à la petite enfance. De cette étape en ont découlé l'analyse des besoins et des recommandations notamment la proposition d'ajustement de la dotation en personnel d'intendance afin de soulager les équipes et clarifier les rôles.

Plusieurs points ont particulièrement attiré l'attention des commissaires. Il s'agit notamment de l'ampleur de l'urgence des changements demandés ou de la possibilité de déploiement par étapes au vu des coûts prévisibles qui seront engagés. Cependant certains commissaires, au-delà de l'appréciation de l'étude et des informations distillées, se sont interrogés sur la priorité vu le fait que cette situation ne soit pas récente. D'un autre côté, un commissaire s'est offusqué du fait que ces coûts n'aient pas été intégrés lors de la présentation du projet de la municipalisation.

En ce qui concerne la nécessité d'œuvrer rapidement formulée par l'un-e des commissaires, il a été répondu que le besoin diffère d'une structure à l'autre. Cependant, la Conseillère administrative informe que l'idéal serait de faire au mieux tout en insistant que la vocation du personnel éducatif est de s'occuper des enfants et non des tâches à l'intendance. Par ailleurs, elle informe les commissaires que ce point a été souligné lors des négociations syndicales. Mme Montefusco, de son côté, a indiqué que le surchargement des tâches dont est victime le personnel a un impact négatif sur la gestion des équipes et se fait ressentir par leur épuisement et l'absentéisme constaté. Selon elle, la situation acceptable par le passé ne l'est plus du fait que les conditions du travail soient régies par des statuts.

Par ailleurs, la Conseillère administrative fait remarquer que ces coûts additionnels, fustigés par l'un des commissaires, ne sont pas en lien avec la municipalisation mais les qualifie d'une amélioration du cadre du travail. Pour la question des coûts, Mme Moyard rappelle que les directions précédentes de ces établissements de la petite enfance demandaient souvent des subventions différentes et postes supplémentaires année après année.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024**c) Politique inclusive : présentation du rapport sur l'inclusion d'Agnès Monnet et proposition de plan d'action**

=====

D'entrée de jeu, la Conseillère administrative relève l'importance du dossier en soulignant la nécessité de passer de l'intégration à l'inclusion. Toutefois, elle informe que cette étape ne pouvait pas être franchie sans la municipalisation. Mme Bürki informe par ailleurs que le rapport de Mme Monnet porte sur 3 modalités d'accueil présentes à Lancy. Il s'agit notamment des EVEP à prestations élargies dans lesquels les enfants y sont accueillis à la journée, les EVEP à prestations restreintes accueillant les enfants à la demi-journée et les accueillantes familiales de jour. Le rapport évoque les forces de Lancy mais aussi différents éléments, tels que l'adaptation en fonction du groupe d'enfants bénéficiaire, le réaménagement d'espaces afin de permettre à chaque enfant l'opportunité de se mouvoir avec plus d'aisance.

Sur la base du rapport, il a été établi que 7,7% des enfants accueillis au sein des EVEP ont des besoins éducatifs particuliers. Sur une population de 16 enfants dont un Bep, un éducateur /éducatrice s'occupe de l'enfant à Bep tandis que l'autre des quinze autres. Il est fait noter par Mme Burki que pour avoir un-e intervenant-e SEI ou de la guidance, l'attente est de quatre à huit semaines. L'une des solutions avancées pour y remédier serait une équipe pluridisciplinaire. Les leviers recensés seraient un développement d'une offre de formation ainsi que la mise sur place d'équipe pluridisciplinaire dans le but d'accompagner enfants, parents et équipes. Au niveau de ressources présentes, le service dispose d'une psychopédagogue à 70 % mais nécessite une seconde personne à la même fonction ainsi que deux psychomotriciens.

Un projet pilote avec une fondation pourrait être demandé durant les deux prochaines années. Ce projet fait intervenir des éducateurs-trices en intervention précoce afin d'obtenir des pistes et des outils nécessaires pour ainsi favoriser un accompagnement de qualité sur le terrain. Ce délai de deux ans permettrait de tester les besoins et procéder à une réévaluation.

Suite à la présentation, les commissaires s'interrogent sur divers points, notamment les informations sur la fondation susceptible de soutenir le projet, une clarification quant aux postes d'ASE demandés en plus de ceux des psychopédagogues, des psychomotriciens.

Un-e commissaire fait part de ses inquiétudes surtout au fait que ces charges pourraient être réintégrées au sein de la commune en cas de non-financement par la fondation et émet le souhait d'obtenir une vision financière plus complète au-delà de 2025 et obtenir l'étude de Mme Agnès Monnet. En réponse aux interrogations formulées par les commissaires, Mme Moyard rassure sur le fonctionnement des subventions de la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP) qui dispose d'une somme de Fr. 26 à 27 millions à redistribuer entre les communes selon des critères incitatives relatives aux places sur leur territoire.

En ce qui concerne la clarification des postes d'ASE demandée par un-e commissaire, il en ressort que ces postes apportent un soutien pour les enfants à Bep dans les structures mais s'occupent des groupes en permettant aux éducatrices référentes des enfants de pouvoir mener des activités avec ceux-ci et les stimuler. Les postes supplémentaires demandés pour 2025 sont de 500 % en CDD car les postes actuels en CDD sont de 225% ASE. La différence s'explique par la présente inadéquation des besoins de terrain des présents 225%. Les équipes sont obligées de se débrouiller par elles-mêmes, ce qui a pour conséquence un cumul de fatigue et d'épuisement.

Lors de sa prise de parole, Mme Montefusco a tenu à clarifier auprès d'un commissaire que les besoins des enfants sont tantôt connus en avance ou découverts plus tard, ce qui implique que

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

les espaces d'accueil doivent anticiper. Par ailleurs, elle a rappelé que la commune a l'obligation d'accueillir tous les enfants sans distinction ni discrimination. Des résultats probants sur la situation de certains enfants qui auraient dû aller en CLI ont pu entrer en classe ordinaire du fait du suivi ont été observés.

d) Divers

=====

Coûts additionnels du SIACG au sein du SPE

Un-e commissaire a souligné que du fait de la municipalisation de la petite enfance, il y aurait un coût additionnel non budgétisé au niveau des cotisations auprès du SIACG en grande augmentation. Partant de ce principe, le/la commissaire a souhaité obtenir un estimatif de cette augmentation en ce qui concerne la part liée à la petite enfance. La conseillère administrative a fait savoir qu'elle reviendrait avec des chiffres lors de la prochaine Commission sociale, tout en insistant que ce point a fait l'objet d'importantes négociations qui ont abouti à une formule tenant en compte le nombre de ETP travaillant pour la petite enfance sans tenir compte du mode de gouvernance.

**15) COMMISSION DES SPORTS – SEANCE DU 21 AOÛT 2024 –
RAPPORTEURE : MME ANNE BONVIN BONFANTI****Divers**

=====

Plusieurs divers sont annoncés. Concernant la rénovation des vestiaires et création d'une buvette aux Fraisiers : le crédit d'étude risque d'être revu à la hausse, avec une augmentation comprise entre 10 et 20 % par rapport aux Fr. 200'000.-- prévus.

Tuttisports débutera plus tôt cette année dès le 26 août et le tout-ménage de présentation est simplifié et plus clair. Cet événement permet de donner de la visibilité à de petites sociétés et à des indépendants qui se lancent dans de nouveaux créneaux.

Un grand escape game, intitulé « Match Point », aura lieu le dernier week-end de septembre. L'idée est de se balader sur l'ensemble des sites sportifs du Petit et du Grand-Lancy.

Bol d'Aire nocturne : cette marche nocturne, qui part des Fraisiers et arrive à l'esplanade Pont-Rouge, aura lieu le vendredi 20 septembre.

Basket féminin : une équipe de basket féminine rejoindra peut-être de nouveau la ligue A. La Genève Lancy PLO, émulation de la ville de Genève, de Lancy et de Plan-les-Ouates, jouera la moitié de ses matchs au Sapay et l'autre moitié en Ville de Genève.

Jeux Paralympiques : Mme Gachet annonce qu'une Lancéenne, Mme Céline van Till, participera aux Jeux Paralympiques. Championne du monde en titre à vélo, elle prendra part à deux compétitions, sur piste et sur route.

Hommage aux championnes et aux champions : la cérémonie aura lieu le 12 novembre à la Ferme Marignac.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024**16) COMMISSION CONJOINTE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE, OUVERTE A L'ENSEMBLE DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 22 AOÛT 2024 –
RAPPORTEURE : MME CAROLINE MONOD****a) Projet de centre socio-culturel dédié à la montagne – Présentation de la demande définitive (DD) du projet sur la parcelle communale dans le PLQ de Surville**
=====

L'objet de la séance porte sur la présentation de l'avancement du projet avant la dépose de la demande d'autorisation de construire.

Plusieurs membres du Conseil de fondation sont présents pour soutenir le projet. Il est indiqué que M. Amsler, partie prenante du projet et qui était venu le présenter au Conseil municipal a démissionné pour éviter tout conflit d'intérêt.

Un rappel est fait sur la mission de l'association Genève Montagne, ainsi que l'objectif du projet, soit valoriser la collection du Club alpin de Genève, composée de livres et d'objets liés à la Montagne.

M. Buehler, trésorier de Genève Montagne, indique que le groupe technique a intensément travaillé pour aboutir à cette nouvelle version du projet. Du côté du financement, il est rappelé que les institutions contactées ne rentreront en matière qu'une fois le permis de construire obtenu, bien que la Loterie Romande se soit engagée à hauteur de Fr. 350'000.-- pour le financement du projet d'étude.

La présentation montre ensuite l'évolution du projet entre 2023 et 2024, avec des modifications issues des retours des différents services cantonaux et communaux consultés en amont. Le site comporte notamment des ressources patrimoniales et environnementales importantes, nécessitant un projet avec moins d'emprise au sol. Les différents espaces prévus sont présentés : la maison des associations, la bibliothèque avec des locaux administratifs, le musée et un pôle nature situé sur l'emprise de l'ancienne serre. Ils seront répartis dans un nouveau bâtiment et les trois existants.

Par souci de clarté, le plan d'aménagement paysager montre uniquement la situation en phase finale. Les principales différences consistent en la réduction de l'emprise au sol, avec la suppression du tunnel entre deux bâtiments, le traitement des sols, la conservation du platane, la reconstitution de la serre et le maintien des autres arbres. Le nouveau projet est ainsi plus compact, mais plus profond.

Genève Montagne informe qu'au niveau des délais, le dossier pourrait être déposé d'ici environ 1 mois, le temps de compléter les documents pour la procédure AC-Démat.

Un.e commissaire se réjouit de cette nouvelle version du projet, qui le/la convainc depuis le début, qui prend en compte certaines réserves émises par des commissaires. Il/elle s'enquiert de la longueur de la procédure. M. Barthassat, architecte du projet, lui répond qu'il est toujours difficile d'estimer la longueur d'une procédure, mais que de manière générale, les procédures sont souvent plus longues qu'ailleurs en raison du nombre de lois concernées, créant parfois des situations insolubles. Des médiations et arbitrages doivent alors être faits. Sur ce projet, il

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

s'agit par exemple de l'accès SIS qui rentre en conflit avec la préservation du patrimoine arboré défendue par l'OFEN.

Il est également expliqué que les services communaux ont en effet été consultés et ont ainsi pu intégrer au projet les enjeux communaux et les remarques pertinentes des élus.

Il est indiqué à un.e commissaire qui demandait ce qu'il adviendra des ruches de l'ancienne serre qu'elles seront déplacées.

Plusieurs commissaires s'interrogent sur les expositions permanentes et temporaires qui seront présentées et leur intérêt et l'utilité pour une population qui n'a pas forcément accès aux activités en montagne en raison de leur prix élevé. L'enjeu pour ces commissaires est que ce lieu puisse s'adresser à une majorité de lancéen.nes, particulièrement celles et ceux du quartier de Surville, particulièrement dense.

M. Kayak, responsable culturel du projet, indique qu'il est prévu que le centre accueille principalement des expositions temporaires, notant que ce sont elles qui attirent généralement plus de la moitié de la fréquentation des musées. La réflexion est encore en cours et se verra collaborative. Il souligne que le patrimoine à disposition est exceptionnel. Mme Lammar, membre du Conseil de Fondation, ajoute que ce musée est une opportunité extraordinaire pour montrer le lien historique que Genève entretient avec la montagne. Par ailleurs, M. Buehler rappelle que la vocation des Amis montagnards et celles des 13 autres associations affiliées est de rendre la montagne accessible à tout un chacun. Plusieurs membres du Conseil de Fondation insiste sur le fait que le lieu ne comprendra pas qu'un musée et qu'avec ses différents pôles social, sportif, naturel et artistique, le site est certes dédié à la montagne mais aussi ouvert et intéressant pour tout un chacun. Une démarche collaborative est aussi évoquée.

Ces mêmes commissaires insistent sur l'importance de penser à la population dans la conception du projet, se réjouissent d'avoir été entendus et indiquent qu'ils seront attentifs à ce point particulier.

Plusieurs commissaires soulignent les avancées positives obtenues, sans doute, grâce aux interventions d'élus lors de présentations précédentes. Ils souhaitent néanmoins rappeler que quelle que soit la qualité du projet, le choix du lieu pour construire ce musée est un véritable problème. Il sacrifie un site aux nombreuses qualités patrimoniales et environnementales, comme la pleine terre qui se fait rare à Lancy. Et ce, alors qu'un quartier d'habitation très dense se construit à proximité. L'un d'eux s'interroge sur la forme et l'implantation du bâtiment, créant une sorte de mur à la place de la petite butte. M. Barthassat répond que l'implantation du musée est pensée pour « sanctuariser » la partie sud/sud-ouest de la parcelle, sur laquelle des espèces importantes sont présentes.

Une discussion s'engage ensuite sur le restaurant du musée. Il en ressort qu'il pourra être exploité en dehors des heures d'ouverture du musée et qu'il ne sera pas à disposition de la population. C'est le rez-de-chaussée de la dépendance qui sera dédiée à cela, ainsi que d'autres structures à venir dans le quartier de Surville.

La possibilité d'étapage du chantier pour permettre à la population avoisinante de continuer à profiter d'une partie du parc pendant les travaux est évoquée par un.e commissaire, mais il est trop tôt dans le projet pour pouvoir répondre à cette problématique, compte tenu des différentes contraintes en termes d'accès et de sécurité.

Enfin, un.e commissaire revient sur la question de la DDP, pour savoir si cette question a été réglée avant le dépôt de l'autorisation. Il lui est répondu que des discussions sont en cours, mais

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

qu'il reste des éléments à régler. L'objectif est d'avancer sur une promesse de DDP cet automne, qui sera présentée en commission et soumise au Conseil municipal.

b) Divers

=====

Projet au chemin de Claire-Vue

M. Bonfanti annonce que le recours déposé contre l'autorisation de construire a été rejeté par le Tribunal fédéral. Dès lors, elle est en force. La Ville de Lancy va tenter de rencontrer les porteurs du projet pour tenter de trouver des points d'amélioration du projet plus en phase avec les besoins d'aujourd'hui, notamment en termes énergétiques. Il n'y a néanmoins aucune obligation pour le promoteur d'accéder à une quelconque demande. Un.e commissaire déplore que l'aspect patrimonial des bâtiments existants n'ait pas pesé dans la décision du Tribunal. Il est précisé que le Tribunal fédéral a tranché le recours sur la forme et non sur le fond, arguant que le recours était irrecevable. L'arrêt sera mis à disposition sur CMNet pour les commissaires qui voudraient le consulter.

Un.e commissaire rappelle que les membres de la Commission aménagement sont toujours dans l'attente de copies imprimées du PDCOM. Les exemplaires existent, ils doivent juste être mis à disposition.

**17) COMMISSION DES TRAVAUX – SEANCE DU 26 AOÛT 2024 –
RAPPORTEUR : M. MICHEL VERGAIN****a) Présentation des Indices de consommation (IDC) pour les bâtiments du patrimoine
financier et du patrimoine administratif**

=====

Cette commission a pour but, par suite de la demande de M. Antich lors du Conseil municipal du mois de juin dernier, de nous faire un point de situation de l'IDC (Indice de consommation) des immeubles du patrimoine financier et administratif de la Ville de Lancy.

Une présentation powerpoint nous est présentée par M. Limaux, nouveau collaborateur du STE, qui seconde M. Lallini (excusé), ingénieur au pôle énergie dudit service, ceci à la suite de l'introduction du sujet par Mme Moyard.

M. Limaux nous donne la lecture de la présentation affichée à l'écran.

Patrimoine administratif

En ce qui concerne les bâtiments de la ville de Lancy et leur IDC, Mme Moyard se demande s'il serait possible de décrire plus précisément les problèmes de comptage pour les bureaux de la piscine de Marnac, le restaurant scolaire Cérésolle, et le stade Florimont qui ont obtenu une dérogation.

M. Limaux répond que concernant les bureaux de la piscine de Marnac, le chauffage est compris dans le chauffage de la piscine. Aucun sous-compteur n'a été installé, donc la consommation est fondue dans celle de la piscine. En ce qui concerne le restaurant scolaire Cérésolle, il s'agit d'une pompe à chaleur sans compteur d'énergie ni compteur électrique. Il est donc impossible de déclarer l'IDC. Des travaux seront faits en conséquence. Enfin, le stade

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

Florimont avait un compteur qui dysfonctionnait. M. Limaux précise que ce dernier n'était pas bloqué mais qu'il tournait de manière anormale. Il ajoute que la Ville de Lancy a donc pendant des années payé très peu par rapport à ce qu'elle aurait dû.

M. Limaux reprend la présentation en présentant un graphique répertoriant tous les bâtiments dont l'IDC ne dépasse pas le seuil réglementaire, et ceux qui sont en dehors du seuil pour l'année 2023. Six bâtiments dépassent le seuil significatif, et la moitié des bâtiments dépassent le seuil réglementaire de 450 MJ/m².an. En revanche, un second graphique montre que la moyenne de ces mêmes IDC sur trois ans est réglementaire. Sur ce graphique, seulement trois bâtiments dépassent le seuil significatif. L'IDC moyen est de 492 MJ/m².an, et l'IDC moyen pondéré avec la surface est de 449 MJ/m².an. Une légère baisse peut être observée en regardant l'historique des IDC moyens pour la Ville de Lancy, notamment en 2020 et 2021 à cause de la crise Covid, puis en 2022 et 2023 en raison de la pénurie d'énergie suite au plan des 46 mesures. L'IDC moyen pour les 11 IDC déclarés payés par les associations est de 580 MJ/m².an, et donc plus élevé que le reste du patrimoine administratif.

En ce qui concerne la diminution de la consommation des bâtiments, un graphique met en relation l'IDC moyen des trois dernières années avec la surface de référence. Deux catégories peuvent alors être dégagées en priorité : les bâtiments dont l'IDC est supérieur à 800 MJ/m².an avec une consommation totale faible, dont font partie le parascolaire du Petit-Lancy, le parascolaire Tivoli, la Villa Tacchini salle de spectacle-Pavillon, et la villa Marignac, et les bâtiments dont l'IDC est inférieur à 450 MJ/m².an avec une consommation totale importante, dont font partie l'école En Sauvy, l'école du Bachet, et l'école Tivoli. En entreprenant des actions concrètes, les effets seront très importants sur ces structures. Des rénovations sont justement prévues pour l'école En Sauvy et l'école Tivoli pour les prochaines années. Un autre graphique met en relation les IDC des trois dernières années et le CO₂ émis pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire avec les quatre bâtiments susmentionnés qui sont au-dessus de 800 MJ/m².an. En 2050, seuls deux bâtiments respectent l'objectif fixé (BAM et nouvelle école du Petit Lancy).

Suite à une question de Mme Moyard, M. Limaux répond que la nouvelle école du Petit-Lancy n'est pas celle du Plateau mais bien celle du Petit-Lancy, le nouveau bâtiment.

M. Limaux poursuit sa présentation par l'action de performance énergétique pour les bâtiments ayant un IDC supérieur à 800 MJ/M².an sur 3 ans.

Nous pouvons nous apercevoir qu'il s'agit fréquemment des salles de spectacles, ce qui interroge le Président qui demande si le fait de laisser les portes et fenêtres ouvertes en serait responsable. M. Gagliardi répond par l'affirmative.

M. Limaux nous présente les bâtiments avec un IDC supérieur à 450MJ/M² sur 3 ans et nous explique les moyens de cibler les actions à effectuer. M. Gagliardi ajoute que par des audits, la commune va cibler des actions et non pas systématiquement rénover l'ensemble des bâtiments.

Patrimoine financier

M. Limaux nous indique qu'un seul bâtiment dépasse les 800MJ/M² an. C'est le 45, route du Grand-Lancy, soit le café Zinette.

Sinon neuf bâtiments dépassent toutefois le seuil de 550 MJ/m².an. L'IDC moyen en 2023 est de 405 MJ/m².an, et l'IDC moyen pondéré en 2023 est de 408 MJ/m².an. L'IDC moyen sur trois ans offre des résultats assez similaires (l'IDC moyen sur trois ans est de 415 MJ/m².an, et l'IDC moyen pondéré sur trois ans est de 427 MJ/m².an.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

S'en suivent plusieurs questions des commissaires, notamment concernant sur les changements possibles afin d'améliorer les IDC. Un commissaire s'interroge également sur les factures SIG du stade de Florimont qui étaient anormalement basses. Les SIG ont reconnu leur erreur de facturation et donc il n'y aura aucune régularisation.

Un autre commissaire s'interroge sur l'absence de l'IDC de l'école de Pont-Rouge, la réponse est qu'il faut attendre 3 ans pour l'établir.

Une autre question concerne le nombre conséquent de bâtiments dépassant les 450MJ/M2.an. Doit-on s'attendre à de lourds investissements pour y remédier? M. Limaux rassure en indiquant que les valeurs vont descendre d'ici 2027.

De nombreux échanges suivent concernant les solutions techniques à engager et effectuer afin de diminuer la moyenne IDC de la commune.

MM. Limaux et Gagliardi répondent à toutes les questions techniques des commissaires, ainsi que sur les répartitions des charges financières.

Une commissaire s'interroge sur les audits énergétiques, notamment sur le fait de savoir si un mandat est réalisé à l'externe, ou s'il s'agit au contraire d'une expertise à l'interne. S'il s'agit d'un mandat externe, elle aimerait savoir si ce sont les mêmes entités pour chaque audit demandé. M. Limaux affirme qu'une seule entreprise a effectué les audits des dix-sept bâtiments. En effet, il faut être accrédité expert CECB Plus. Il explique qu'un appel d'offre a été réalisé, puis une entreprise l'a remporté.

M. Gagliardi précise toutefois que pour les prochaines fois, un appel d'offre pourra être réitéré.

Des questions s'ensuivent sur le Café Zinette. Le Conseil municipal avait déjà voté des transformations en début de législature. Ce crédit concernait uniquement les modifications de la terrasse. Cette étude n'a pas été approuvée par le département car de nombreux enjeux patrimoniaux n'étaient pas respectés. Une demande de crédit concernant la restauration du bâtiment sera présentée au Conseil municipal prochainement en 2024.

Le fichier complet powerpoint est disponible sur CMnet et le Président nous rappelle que toutes les informations, notamment les IDC de tous les bâtiments publics ou privés depuis 2022 sont disponibles sur le site des SITG.

Ce dernier remercie MM. Limaux et Gagliardi pour leur participation.

**18) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE –
SEANCE DU 27 AOÛT 2024 – RAPPORTEURE : MME VIRGINIE VANDEPUTTE****a) Présentation du Jardin du souvenir**

=====

Le Jardin du souvenir, existant depuis quelques dizaines d'années, est couvert d'une sculpture en forme d'enveloppe noire. Il s'agit d'une œuvre artistique.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

L'endroit est sombre à certaines périodes de l'année et à la suite de doléances d'habitants et de leur propre constat, le service souhaite réaménager l'endroit. Il est envisagé d'y installer des murets identiques au nouveau columbarium, avec des pierres claires et des espaces de bancs plus accessibles. Il est enfin prévu une zone plane juste à côté pour permettre d'y poser des décorations florales. Des cérémonies s'y déroulent. La volonté est de créer un espace plus intime.

Dans ce contexte, la population est invitée à proposer des idées d'aménagement.

S'agissant des fleurs, le service indique qu'il est prévu de mettre des essences plus sauvages, moins urbaines, qui nécessitent moins d'entretien et qui donnent un aspect plus poétique.

Le service confirme que les bambous seront enlevés pour augmenter la luminosité et qu'ils seront utilisés comme tuteurs. Cela permettra également à l'if qui est derrière d'être mieux mis en valeur. De nouvelles plantations ne sont pas exclues.

Sur question, il est indiqué que le Jardin du souvenir est destiné aux Lancéens ou aux personnes ayant des attaches parentales lancéennes.

Il est précisé que le choix de poser les cendres au Jardin du souvenir relève généralement d'un choix personnel ou familial plus que d'une question financière. Il est rappelé par un commissaire qu'il est important de bien rendre évident que les cendres qui y sont déposées ne peuvent plus être reprises et que la décision doit être mûrement réfléchie. Les regrets sont fréquents. Il est également souligné le professionnalisme des deux employés communaux qui travaillent au cimetière.

b) Divers

=====

Rappel de l'exposition Lancy d'Autrefois « In Memoriam, récits de vie autour du Cimetière de Lancy » - elle sera déplacée le 4 octobre 2024 à l'Arcade.

Projet de construction de logements pour 11 personnes – Association La Virgule, en remplacement de la roulotte. Les travaux débuteront cet automne 2024.

REPONSES DU CONSEIL ADMINISTRATIF (INFORMATIONS)**19) REPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF A LA QUESTION ECRITE QE114-2024
« STRUCTURES PRIVEES DE LA PETITE ENFANCE »**

Suite à la votation populaire cantonale du 9 juin 2024 et le refus de la loi modifiant la loi sur l'accueil préscolaire (LAPr), une question écrite a été déposée au Conseil municipal relative aux structures privées de la petite enfance à savoir :

- 1. « Le service de la petite enfance (SPE) dispose-t-il d'une liste, exhaustive ou non, des structures d'accueil privées de la petite enfance à Lancy ? »*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

Il est utile de préciser en préambule que la Ville de Lancy n'a pas autorité sur les institutions de la petite enfance privées exerçant leurs activités sur le territoire communal. La surveillance de ces institutions, qu'elles soient privées ou publiques, est une prérogative cantonale exercée par le service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ), lui-même rattaché au Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP).

Le SPE ne tient donc pas de liste des structures d'accueil privées de la petite enfance à Lancy mais connaît néanmoins l'existence des structures privées suivantes :

- *Bubbles*
- *TotUP*
- *Ecole Montessori Happy Kids (accueil dès l'âge de 3 ans)*
- *Institut international de Lancy (accueil dès l'âge de 3 ans)*
- *Association pop e poppa*

2. « Y a-t-il des contacts entre la Ville de Lancy et ces structures privées ? »

Madame Julia Montefusco Lechene, cheffe du service de la petite enfance, a rencontré les responsables de l'Ecole Montessori Happy Kids et de Bubbles lors de leur ouverture. Elle entretient des contacts réguliers avec l'institut international de Lancy, que l'on peut qualifier de rapports de bon voisinage. Le SPE est en contact avec l'association pop e poppa qu'il visitera prochainement.

A la suite de la votation populaire cantonale du 9 juin 2024 et sur demande de Mme Kristina Deburaux, fondatrice des crèches TotUP, une rencontre a eu lieu le 16 juillet dernier entre les crèches TotUP, représentées par la susnommée accompagnée de son avocate, Me Alexia Criado, et la Ville de Lancy, représentée par Mme Salima Moyard accompagnée par Mme Lorianne Bürki et M. Raphaël Darbellay, respectivement adjointe à la cheffe de service et administrateur du SPE.

Lors de cette brève rencontre, Me Criado a demandé si une aide au financement de leur crèche privée était envisageable. Mme Moyard a répondu par la négative, rappelant qu'il n'y a ni raison ni base légale en l'espèce pour financer le secteur privé, que la Ville de Lancy engage des moyens importants pour le secteur de la petite enfance, que la Ville de Lancy peut cohabiter avec des crèches privées, mais que leur modèle économique doit être réfléchi pour leur permettre de fonctionner sans financement public. Me Criado a relevé que la même demande formulée auprès de la Ville de Thônex avait reçu la même fin de non-recevoir.

3. « Au cas où une fermeture de l'une de ces structures devait être prévue, la Ville de Lancy envisage-t-elle de reprendre l'exploitation des locaux, pour autant que ceux-ci s'avèrent adéquats, pour augmenter le nombre de places d'accueil proposées par le SPE ? »

Enfin, la Ville de Lancy est encore en-dessous des objectifs fixés par le Canton en termes de nombre de places d'accueil préscolaire. Dans ce contexte, toutes les opportunités qui permettraient de se rapprocher et en finalité d'atteindre les objectifs fixés par le Canton sont et seront étudiées avec la plus grande attention, y compris la reprise des locaux et du matériel d'une structure privée qui serait amenée à cesser ses activités et que l'on jugerait adaptés.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024**20) REPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF A LA MOTION M094-2024 « POUR UN PROJET D'URBANISME AMELIORANT L'ACCES AU CENTRE CAROLL ET LES ESPACES PUBLICS, POUR UNE SOLUTION DE RELOGEMENT DES COMMERCES DU CENTRE CAROLL »****Préambule**

Lors de la législature 2015-2020, la commune a été approchée pour le projet immobilier de la Tour Caroll par la Fédération des Entreprises Romandes (FER). Le projet est lié à la Fondation Professionnelle et Sociale de Genève (FSPG). La FSPG est par ailleurs propriétaire du centre Caroll liée à une société immobilière elle-même liée à la FER ayant les mêmes organes décisionnels et suivant un but d'intérêt général.

La FER a consulté l'Office de l'Urbanisme (OU) cantonal à travers sa commission d'urbanisme cantonale en 2017 et 2023. Lors de la séance du 9 février 2023 cette dernière fut favorable à accorder une dérogation pour les gabarits dépassant les normes de la zone 3 ainsi qu'à la dispense de l'établissement d'un Plan Localisé de Quartier (PLQ) selon l'article 2. Alinéa 2 de la LGZD.

La FER a également présenté son projet aux magistrats de la Ville de Lancy ainsi qu'aux services lancéens compétent à plusieurs reprises. Ce projet fut traité en Commission d'aménagement du territoire lors de plusieurs séances. À ce titre, la perspective d'un conventionnement a été abordée lors des commissions du mois de mars 2023 et novembre 2023.

Le projet de motion M 094-2023 relatif à l'objet évoqué en titre a été soumis au vote du Conseil municipal du 18 janvier 2024.

Invite 1. Signer une convention avec les promoteurs-proprétaires de la parcelle n°2667 de Lancy, contenant les conditions suivantes pour le projet de Tour Caroll

Le service de l'aménagement du territoire (SAT) travaille actuellement avec la FER, propriétaire de la parcelle n°2667 de Lancy afin d'établir une convention permettant de conditionner le potentiel développement du projet. Cette convention doit à terme accompagner l'éventuelle demande définitive d'autorisation de construire du projet. Cette convention fait l'objet d'une architecture thématisée autour des intérêts portés par la Ville. Ces thématiques ont été évoquées avec la FER et des engagements ont déjà été discutés à l'image des points qui avaient été présentés lors de la Commission d'aménagement du territoire du 2 mars 2023. Dans ce cadre, la convention en cours d'élaboration s'articulera autour des points et des engagements évoqués suivants.

Logements (invite 1 let. e) :

La Ville de Lancy a négocié que 50% des futurs logements soient attribués en priorité aux Lancéen-nes afin de répondre à la motion M052A-2022.

Équipements publics et services (invite 1 let.g) :

Inscrire le développement du futur projet dans la stratégie de développement d'équipements publics répondant à la ville du quart d'heure. Redynamiser le centre commercial avec une offre adaptée au besoin des habitant-es conformément à la motion M038-2021. Étudier les

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

solutions permettant la relocalisation des commerces du Centre Caroll dont les baux ont été résiliés.

Climat (invite 1 let. c) :

Répondre aux objectifs du plan climat communal par la création d'un îlot de fraîcheur dans le parc Caroll et la requalification qualitative des aménagements extérieurs.

Mobilité :

Appliquer le Plan Directeur des Cheminements pour Piétons (PDCP) en renforçant les perméabilités et relations piétonnes inter-quartiers en créant de nouveaux cheminements de mobilité douce ainsi qu'en améliorant l'accès PMR. Concernant la gestion du trafic et du stationnement, aucun stationnement pour véhicules motorisés ne devra être créé et des places vélos devront être aménagées.

Espace public (invite 1 let.a,d,f)

Requalifier les espaces publics attenant au projet de la tour. Les principes de requalification respecteront les objectifs du PDCom 2020, du guide des espaces libres et de la stratégie lumière de la Ville de Lancy afin de les rendre attractifs tout en menant une réflexion sur le parc Caroll, ses usages et ses accès (jeux, sport, potager, point d'eau). Mettre en œuvre la plantation du parking du Centre Caroll et collaborer à la transformation de l'avenue du Bois-de-la-Chapelle en rue jardin.

Orienter les aménagements en fournissant à la Ville de Lancy une image directrice globale issue d'une collaboration active avec les services communaux. Cette image directrice devra mettre en situation la Tour Caroll et ses abords en intégration dans le tissu bâti et en relation avec l'intégration du projet du Terrain d'Aventure du Petit-Lancy (TAPL).

Le principe de financement des futurs aménagements sera conditionné par les domanialités et les règlements des fonds intercommunaux. La participation des fonds intercommunaux d'assainissement, d'équipement et de développement urbain ainsi que le recours à des fonds cantonaux spécifiques sera évaluée. Concernant le domaine public, le principe de portage communal au bénéfice de subventionnement du fonds intercommunal d'équipement serait privilégié afin de traiter la zone aménagée au bénéfice des liens avec le projet du TAPL.

Concertation (invite 1 let. b) :

La Ville de Lancy souhaite qu'une concertation à travers un processus participatif lié au développement de la Tour Caroll et au Centre Caroll soit engagée par la FER en collaboration avec la Ville de Lancy conformément au contenu de son PDCom 2020. Cette concertation serait ouverte à la population et particulièrement aux habitant-es des immeubles alentours. Cette démarche permettra de répondre au plus près aux besoins des habitant-es en termes de fonctionnalités et de délassement. L'intégration de l'espace rue jouxtant le TAPL y serait intégré.

Invite 2. Soumettre au Conseil municipal le projet de convention en tant que proposition du Conseil administratif, dans les meilleurs délais

Le Conseil administratif s'engage à soumettre la convention au Conseil municipal dès que son développement sera jugé satisfaisant par les services techniques en lien avec les engagements du Conseil administratif. Des points d'information seront présentés en Commission de

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

l'aménagement du territoire en fonction de l'avancement des négociations. Cette convention fera en outre l'objet d'une validation par le Conseil municipal permettant son approbation par le Conseil administratif.

21) REPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF A LA QUESTION ECRITE QE115-2024 RELATIVE A LA VERBALISATION DES PROPRIETAIRES DE CHIENS IRRESPECTUEUX**Questions**

- 1) *Y a-t-il des actions prévues pour sensibiliser puis verbaliser les propriétaires de chiens irrespectueux ? Si oui lesquelles et à quelle fréquence ?*
- 2) *Serait-il possible d'augmenter la fréquence de ces actions, ou simplement d'en mettre en place si ce n'est pas déjà le cas, dans l'objectif ensuite d'alléger quelque peu les interdictions qui se multiplient dans notre commune ?*

Réponse

À titre liminaire, il est important de préciser que les propriétaires de chiens doivent se conformer en tout temps à la législation genevoise de la Loi sur les chiens (LChiens) et son règlement d'application (Rchiens) et entre autres, l'obligation de ramasser les déjections de leur animal de compagnie

Dans ce contexte, et fort du constat par la section des espaces verts, de l'augmentation de la présence de déjections canines dans les parcs et massifs plantés ; le service de la Police municipale associé au Service de l'environnement, organise depuis deux ans, trois campagnes par années, spécifiques à la lutte contre les déjections canines ; ceci à titre de prévention et de répression.

Selon les lieux problématiques, la Police municipale accentue ses passages, contrôle et verbalise les détenteurs-trices de chiens, si nécessaire. En parallèle, des campagnes de communication et de sensibilisation sont régulièrement mises en place et diffusées sur les réseaux sociaux.

À titre d'exemples, 65 contrôles ont été effectués en avril 2024 lors desquels 18 infractions ont été constatées. Quant au mois de juin 2024, 74 contrôles ont été comptabilisés entre 06h45 et 20h30, et 10 infractions ont été relevées.

Indépendamment d'un phénomène grandissant sur l'ensemble du territoire, les zones principalement concernées à ce jour sont les secteurs des Palettes/Pontets, le Square Clair Matin, les parcs Navazza Oltramare et Chuit, ainsi que le secteur des Marbriers. La Police municipale a également effectué 27 contrôles aléatoires hors campagne pendant la période de mars à juillet 2024.

Au vu du nombre de campagnes organisées durant l'année, la Ville de Lancy ne prévoit pas d'augmenter la fréquence de celles-ci, mais maintient ses actions tout en gardant une vigilance lors des patrouilles.

Cependant si des lieux problématiques devaient requérir l'attention de la Police municipale, les patrouilles se tiennent à la disposition des citoyens du lundi au samedi jusqu'à minuit et le dimanche en période estivale jusqu'à 19h00.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024**POINTS FINAUX****22) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

M. Dätwiler : je reviens sur les lumières du pont Butin. Ce qui devait être un essai perdue. J'ai constaté que les lumières sont éteintes la nuit, vers 23h00, ce qui met en danger les piétons, les cyclistes et certains coureurs, parfois il y a des cyclistes qui n'ont pas de lumière, c'est très dangereux.

Je propose de laisser une lumière sur deux, voire sur trois, allumée et ne pas éteindre complètement ce pont. Cela ferait des économies d'énergie, mais pas complètement laisser la sécurité de côté. J'attends une réponse du Conseil administratif, qui pourrait aussi contacter la police, parce que je pense que c'était un essai, il faudrait voir avec la police cantonale et les SIG.

Mme Beun : la question concerne le rehaussement du guichet d'information du BAM, côté clients demandeurs. Très facile d'accès pour tous, pour les PMR entre autres, ce bâtiment hyper moderne reste très agréable, notamment grâce à ses couloirs pentus sans escalier, ses grandes fenêtres et son grand ascenseur. Cependant, même si vos collègues sont très sympathiques et accueillants, ces guichets ne sont pas du tout pratiques, car trop hauts selon la pente où l'on se trouve. Nous vous demandons donc de rajouter un rehausseur horizontal, non pentu et d'un minimum de 40 cm de large, ce qui nous permettra, usagers de vos services et guichets, d'accéder plus facilement aux deux guichets du bas. Serait-il possible d'effectuer ce rehaussement horizontal de 0 degré dans les plus brefs délais afin de rendre nos demandes plus confortables et plus agréables ?

Mme Monod : je me permets de revenir, suite à l'e-mail que nous avons reçu concernant le décès malheureux du chien, et je me disais qu'au vu de l'urgence du sujet, je me demandais si des actions avaient été entreprises parce qu'il y a notamment ces boîtes noires dans des parcs également, où il y a des enfants. Je trouve cela assez inquiétant et je voulais quand même quelques informations même si je comprends bien qu'il doit y avoir une enquête et des mesures prises à plus long terme, mais je voulais savoir s'il y avait des mesures d'urgence.

M. Dérobert : j'ai deux questions. La première concerne le Voiret. On a eu au début de l'été des grosses pluies qui l'ont fait déborder. Je sais que l'entretien des rivières revient au propriétaire du bienfonds, c'est ce que j'ai lu en tout cas, mais est-ce que la Mairie intervient sur le pont, parce que cela a débordé et cela a provoqué un certain nombre de désagréments pour certaines personnes ?

La deuxième question, nous avons un bar que j'appelais le St-Georges, mais là je commence à me faire vieux, qui se nomme maintenant le Crescendo, qui fait apparemment des soirées répétées jusqu'à en tout cas 2h00 du matin, qui s'entendent jusqu'au chemin du Bac. Je voulais savoir si c'est la police municipale qui délivrait les autorisations ou si elles étaient délivrées par l'Etat, parce qu'apparemment c'est répété, le vendredi et le samedi on peut comprendre mais le dimanche, ce n'est pas forcément le bienvenu.

M. Couto : j'ai deux remarques. L'une concerne l'école de Tivoli. J'ai entendu en début de séance Mme Moyard dire qu'enfin on a reçu l'autorisation pour la rénovation de l'école. Je suis un peu étonné qu'on la reçoive seulement maintenant. Je pensais qu'on l'avait déjà reçue. C'est vrai que j'habite à côté et je ne voyais pas les travaux démarrer. J'aimerais savoir pourquoi parce qu'on nous avait annoncé il y a peut-être 2 ans qu'on allait installer des pavillons pour

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

commencer les travaux. Est-ce que l'autorisation n'existait pas encore quand on nous a annoncé cela, est-ce qu'il y a eu des modifications ? Juste par curiosité, j'aimerais des éclairages sur le sujet.

Le deuxième sujet concerne l'histoire des chiens. La personne qui a écrit au Bureau m'a contacté, parce que c'est une collègue de travail. Je suis moi-même allé sur place et j'ai vu qu'il y avait des boîtes, elles ont l'air d'être assez anciennes, peut-être qu'elles n'ont plus de contenu. Je remercie déjà le Conseil administratif d'entamer des démarches pour enlever cela, pour éviter éventuellement toute confusion et que l'on voie si effectivement il y a quelque chose dedans et qu'on les enlève pour que les gens ne soulèvent pas la problématique. Ce d'autant plus que, selon ce que j'ai entendu dire, ce type de boîtes est assez dangereux parce que même si un rat meure de cela et qu'ensuite il est mangé ou touché par un autre animal, le produit se propage au niveau de la chaîne alimentaire et d'autres animaux ou personnes peuvent aussi être impactés. Je remercie le Conseil administratif de faire le nécessaire au plus vite.

M. Bonvin : cela concerne les arrêts de bus. J'ai remarqué que certaines personnes continuent à fumer. Que peut-on faire ?

Mme Moyard : Mme Beun, vous avez raison, l'administration est du même avis que vous et les utilisateurs dont vous vous faites l'écho. Effectivement, lorsque le BAM a été construit, ce concept un peu particulier a été choisi, accepté d'ailleurs par votre Conseil. On est d'avis qu'il y a quand même moyen de faire quelque chose d'un peu plus intéressant, fonctionnel et utilisable. On est en train de travailler pour améliorer la chose, sans non plus tout cassé et tout refaire. On travaille sur différentes options, donc je ne peux pas encore vous dire celle qui va être retenue. Bien entendu, on doit garantir l'accessibilité PMR, on doit également garantir la sécurité des collaborateurs, ce n'est pas anodin non plus d'être un guichet qui voit passer énormément de monde. Il faut trouver le bon compromis entre différents besoins, on y travaille, c'est toujours difficile de s'engager sur un délai, mais d'ici la fin de l'année ou éventuellement le début 2025, on aura résolu cette question.

M. Couto, comme j'aimerais que vous ayez raison, mais ce n'est pas le cas. Le Conseil municipal de la précédente législature a voté en 2019 un crédit de réalisation pour l'école de Tivoli, qui prévoyait de construire un nouveau bâtiment principalement sur le bâtiment actuel de la piscine. Le problème est que ce projet n'a pas été autorisé, donc on a dû à peu près tout recommencer. Mes amis de la Commission d'architecture cantonale ont estimé que cela cassait le concept global de cette école Waltenspühl et donc il a fallu vraiment à peu près tout recommencer. J'en ai profité pour ajouter des classes, parce que la rénovation qui est prévue, c'est une rénovation, il n'y avait pas d'ajout, pas d'agrandissement. Donc, il y a quatre classes en dur qui seront construites dans un nouveau bâtiment qui s'accolent à un bâtiment existant et il y aura une extension en sous-œuvre, ce qui est assez compliqué, pour notamment le dojo du club de karaté qui attend depuis environ 12 ans une extension de ses locaux. Par contre, il y a effectivement un pavillon provisoire, celui-ci est vraiment provisoire et sert simplement à permettre les rocades des classes, parce qu'on ne peut pas fermer l'école pendant 3 ans. Donc, ce pavillon est en cours de construction, pendant l'été ils ont été posés des renforts dans la piscine et il sera fini d'être construit avant la fin de l'année. En janvier 2025, on pourra commencer les travaux lourds par différentes sections, cela va être assez compliqué, c'est un chantier difficile, mais on y travaille et on est heureux d'avoir reçu cette autorisation de construire.

Mme Gachet : concernant la question en lien avec le décès du chien, nous avons été alertés très rapidement par la propriétaire du chien. Cette personne a fait un dépôt de plainte pénale, ce qui signifie que la scène est complètement gérée actuellement par la police cantonale. Nous n'avons aucun moyen d'intervention, on ne peut pas retirer les boîtes tant que la police

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

cantonale n'aura pas délivré son rapport sur l'événement et sur l'explication de ce qui s'est passé. Nous sommes en attente de ce rapport.

Vous dire quand même qu'en termes de mesures, nous avons déjà entrepris toute une série de démarches, tant avec le service de l'environnement qu'avec la police municipale, pour essayer de trouver des produits alternatifs pour remplacer ces fameuses boîtes qui contiennent de la mort-au-rat. On peut trouver des produits alternatifs mais ils seront nettement moins efficaces. On a une problématique extrêmement importante en termes d'invasion de rats qui engendre d'autres problématiques, donc ce sera une pesée d'intérêt. Ces boîtes ne sont pas volantes, elles sont accrochées à un socle, elles ne peuvent pas être déplacées et il y a un système qui fait qu'un enfant ne pourrait pas y mettre un doigt pour récupérer la matière. Il y a quand même un système de protection qui garantit un minimum la sécurité par rapport à la pose de ces boîtes. Il n'empêche qu'on a été alerté par ce problème, donc on a pris les premières mesures, on doit attendre le rapport de police et après on verra avec nos prestataires quelles sont les mesures alternatives qu'on pourrait mettre en place pour remplacer ces boîtes qui contiennent de la mort-au-rat, tout en sachant que ce sera une pesée d'intérêt. Je vous reviendrai dès qu'on aura des nouvelles par rapport à la suite qui sera donnée à ce dossier.

Concernant le Crescendo, effectivement c'est de compétence cantonale, tout ce qui est autorisation liée au débit de boissons. Le SABRA peut être alerté par rapport à ce qui se passe, la commune ne délivre que des autorisations qui sont sur les extérieurs. Là en l'occurrence, si j'ai bien compris ce sont des événements qui ont lieu à l'intérieur. Je vais me renseigner mais si c'est sur une terrasse avec vente de boissons, c'est de compétence communale, donc je vais vérifier avec la police municipale puisque s'il y a un événement sur une terrasse c'est de notre compétence et si la personne n'a pas fait la demande d'autorisation, nous prendrons les mesures nécessaires.

Concernant la fumée aux abris-bus, la verbalisation est de compétence communale, l'affichage a été fait dans un premier temps par les TPG, la suite du processus va être déployée en 2025 par la commune sur l'ensemble des sites sur l'application de cette nouvelle réglementation. Mais je vous confirme que la fumée est interdite, que c'est de compétence communale et qu'en l'occurrence, je le reconnais honnêtement, c'est un sujet important, mais dans mes ordres de priorité, c'est vrai que la verbalisation sur les arrêts de bus des gens qui consomment une cigarette n'est pas ma priorité aujourd'hui, il y a d'autres points qui sont un peu plus inquiétants et qui nous permettent d'engager la police sur d'autres événements. Il n'empêche que c'est de notre compétence et il pourrait arriver que l'on fasse une opération de verbalisation par rapport à la consommation de la fumée. Le non-respect de cette loi n'est pas que sur les arrêts de bus, il y a d'autres problèmes dans d'autres lieux publics où il y a des enfants et cela va devenir une des thématiques qui va nous occuper probablement en 2025, sur un rappel à l'ordre par rapport à l'application de cette nouvelle loi.

M. Bonfanti : concernant la question relative au pont Butin, je recontextualise. Le pont Butin est une infrastructure cantonale, donc de compétence cantonale, ce n'est pas une infrastructure communale. Nous avons eu des discussions avec le Canton en lien avec le programme Optimalux qui visait à arrêter l'éclairage en certains lieux au niveau des routes cantonales parce qu'il y avait une pollution lumineuse et la question des coûts énergétiques. Donc, il avait été décidé d'éteindre complètement le pont Butin. Nous avons ensuite été consultés, Vernier et Lancy, concernant cette prise de décision et nous avons souhaité que l'éclairage soit remis pour des questions de sécurité. Le Canton nous a suivi à moitié, c'est-à-dire qu'il y a un éclairage total avant 1h00 du matin, entre 1h00 et 5h00 totalement éteint et après c'est allumé. Cela ne changera pas, c'est la décision définitive du Canton, en tout cas jusqu'à présent. S'il souhaite changer par la suite, c'est sa décision à lui, en tout cas nous avons été consultés, nous avons pu dire ce que nous souhaitions et nous n'avons pas été écoutés totalement.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

Par rapport à la question des crues et des inondations qui ont eu lieu sur le Voiret, le Conseil municipal a voté un crédit sur la renaturation du Voiret, on est en train d'y travailler. Cela participera justement à éviter les problématiques d'inondation et de crues sur cette rivière qui, la plupart du temps, est asséchée, mais c'est vrai qu'avec les crues cela peut vite monter. C'est un des enjeux de la renaturation, c'est de pouvoir travailler là-dessus et éviter ce genre de problèmes. Sur le pont des Semailles, il y a tout un travail sur le cheminement, on peut passer par-dessus et marcher à côté de la rivière, qui va être refait parce qu'effectivement le chemin passe au plus mauvais endroit si l'eau monte. L'architecte qui avait constitué cela à l'époque en a convenu aussi, donc un gros travail va être fait mais cela ne va pas se faire tout de suite vu l'envergure des travaux sur l'ensemble du réseau Voiret et petit Voiret.

M. Colleoni : je clos la séance, la prochaine aura lieu le 10 octobre. Je vous souhaite une très bonne soirée.

La séance est levée à 22h15

La Secrétaire :

Nancy Ruerat

Le Président :

Michele Colleoni

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2024

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Carole Dätwiler : j'aimerais vous parler de l'incertitude autour du centre Caroll. J'aimerais savoir où cela en est, parce qu'autant les commerçants que les usagers comme moi, on est dans l'incertitude de ce qui va se passer là-bas et c'est repoussé chaque année. Peut-on me donner des réponses ?

M. Bonfanti : il y a le centre Caroll et il y a la tour Caroll. Il y a deux propriétaires différents, il faut distinguer les deux problématiques. La tour elle, elle suit son chemin en termes d'autorisation de construire, donc si elle passe l'ensemble des préavis communaux et cantonaux, j'ai peu de doute sur le fait qu'elle puisse se réaliser. Quand ? Je ne peux pas vous dire. Concernant le centre Caroll, c'est un objet privé, avec des baux qui ont été délivrés il y a plusieurs années. Certains baux ont été résiliés pour que le centre commercial puisse être rénové totalement selon l'avis du propriétaire. Cela reste une problématique de privé à privé. On a des magasins d'un côté qui ont des baux, et on a un propriétaire privé qui souhaite rénover son bâtiment et redynamiser aussi le centre commercial, à raison d'une certaine manière, parce que le centre commercial périlait depuis un certain nombre d'années. L'idée est de pouvoir rénover en même temps que le bâtiment à côté se réalise. L'impact de la commune vis-à-vis de cette problématique est relativement mesuré. On a eu des contacts avec le propriétaire, on a pu le sensibiliser à cela, on n'a pas de notre côté des arcades ou des locaux qui permettraient de répondre au besoin des commerces qui sont situés là-bas. Je prends un exemple, il y a un dentiste, il y a un vétérinaire aussi, qui ont des contraintes assez fortes en termes de déplacement. Nous, on n'a rien, on a essayé de regarder, on a aussi essayé d'activer nos réseaux, de contacter d'autres propriétaires qui auraient la possibilité de recevoir ces commerces, mais on ne peut malheureusement rien faire d'autres. C'est vrai que c'est assez pénible pour les usagers et les usagères, pour les commerces, j'en conviens totalement, à notre niveau on peut difficilement faire plus que ce qu'on a fait jusqu'à présent.

M. Dupont : (*intervention inaudible*). A Fort-l'Ecluse, des jeunes roulent à moto sur une seule roue dans les deux sens. Il y a un risque d'accidents avec les élèves de l'école de mécanique. La police municipale se déplace sur ces lieux de temps à autres, mais elle devrait passer plus souvent.

Mme Gachet : c'est effectivement une problématique connue depuis très longtemps et qui est rappelée régulièrement aussi. Je vais faire toujours la même réponse, à savoir qu'il y a une présence policière, mais le territoire est tel qu'il est et on dégage les forces de police sur les différents lieux. Donc, demander une présence pendant toute une semaine sur cet espace-là uniquement ce n'est pas possible. Il faut savoir qu'un contrôle routier de cette envergure nécessite globalement huit agents pour arriver à faire un contrôle complet. On le fait régulièrement, mais il y a différents sites sur lesquels on est interpellé et il y a un tournus qui se fait obligatoirement. Il faut savoir aussi qu'une partie des agents est appelée à intervenir près des écoles primaires pour assainir aussi les situations parce qu'on a un certain nombre de problèmes sur ces axes. Mais j'ai pris note de la problématique et je vais demander de passer un peu plus régulièrement.